

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 FÉVRIER 2016

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, si vous voulez bien rejoindre vos places, nous allons d'abord procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par Mme Sylvie LACHAIZE

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : absent, représenté par M. Philippe FABRE

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente

Mme LADRAS Evelyne : présente

Mme LAUBIE Paulette : présente

M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul, présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par Mme Denise VALAT
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par M. Jacques MÉZARD
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Mme Claudine FLEY
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : absent, suppléé par M. Elie MALBOS

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Nous avons tout d'abord à l'ordre du jour l'adoption du procès-verbal du Conseil du 14 décembre. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il vous a été adressé le 2 février dernier. Il n'y a pas d'observations. Il est donc adopté à l'unanimité.

INSTALLATION DE M. Jean-Louis PRAX, EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE ET DE M. Marcel PORTON, EN QUALITÉ DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉANT, SUITE A LA DÉMISSION DE M. Jean-Pierre ESTIVAL DE SES FONCTIONS DE MAIRE DE LA COMMUNE DE LAROQUEVIEILLE

Nous avons ensuite l'installation de M. Jean-Louis PRAX, ici présent, nouveau Maire de Laroquevieille, à la suite de la démission pour raison de santé de notre ami Jean-Pierre ESTIVAL, et qui est donc installé en qualité de Conseiller Communautaire titulaire, et M. Marcel PORTON, qui est adjoint à la Commune de Laroquevieille, est installé en qualité de Conseiller Communautaire suppléant. Nous souhaitons un excellent accueil à M. PRAX, mais qui a l'habitude des affaires municipales pour siéger depuis un certain nombre d'années au Conseil Municipal de Laroquevieille.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de M. Jean-Louis PRAX et de M. Marcel PORTON.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous avons ensuite les délibérations du groupe A. Y a-t-il des questions sur les délibérations du groupe A ? Pas de demandes d'explication. Je mets donc ces délibérations globalement au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant de passer aux délibérations du groupe B, je voudrais vous dire un mot d'un dossier qui a fait les titres de la presse, et comme dans cette société nous sommes soumis aux réactions médiatiques, quand nous ne les provoquons pas, les deux n'étant pas toujours la meilleure des solutions, vous avez pu lire dans la presse qu'il y aurait un projet de liaison aérienne entre Aurillac, Brive et Lyon. Comme nous avons l'habitude ici de travailler en concertation, que ce dossier n'est jamais passé à l'examen du Bureau de la Communauté d'Agglomération puisqu'il n'avait pas de raison d'y passer sachant qu'il n'y avait eu aucune réunion de concertation mais simplement une information téléphonique. Il était difficile d'en faire part aux 25 maires et aux membres du Bureau, puisque j'avais eu un appel téléphonique du responsable de Hop !, mais il n'y a jamais eu aucune réunion de travail entre les services de la Communauté d'Agglomération, la compagnie Hop ! et Brive.

Le 25 février, a donc été annoncé ce projet de nouvelle liaison aérienne Aurillac/Brive/Lyon ou Brive/Aurillac/Lyon, dont les premières rotations pourraient démarrer le 14 avril. C'est une annonce qui a été faite directement, sans aucune concertation préalable, par le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Brive/Vallée de la Dordogne. Le Président de ce Syndicat, qui est le Président de la Chambre de Commerce de Brive –je ne ferai aucun commentaire sur cela, mais je n'en pense pas moins–, m'a appelé vendredi pour dire qu'il présentait ses excuses à plusieurs reprises sur la méthode utilisée. Il n'en reste pas moins que cette communication sans aucune concertation avec eux, puisque nous n'avons jamais eu de relations avec eux, a été une initiative malheureuse, et dont l'extrapolation locale l'a été tout autant.

Quel est le problème ? J'espère d'ailleurs que ce sera plus une solution qu'un problème puisqu'il n'y a pas de raison d'être opposé par principe à une nouvelle liaison à partir de l'aéroport d'Aurillac. Nous avons tout intérêt à développer l'Aéroport et les liaisons à partir d'Aurillac. Mais pour que cela fonctionne il est nécessaire que nous puissions travailler le dossier et savoir quelles en sont les conséquences à la fois financières, techniques et humaines sur la plate-forme aéroportuaire. Pourquoi d'ailleurs cette proposition est-elle faite ? Ne rêvez pas, ce n'est pas du tout que Brive souhaite développer l'activité d'Aurillac ; si c'était le cas, cela fait des décennies et des décennies que nous le saurions. Ce n'est pas davantage le fait que Hop ! souhaite forcément faciliter le développement de la plate-forme aéroportuaire, sauf qu'ils ont intérêt à ce que leur avion fonctionne au maximum. Pourquoi y a-t-il cette proposition ? Pour deux raisons, et puis j'ai l'habitude de dire les choses telles qu'elles sont.

La première raison, c'est que Brive est en concurrence très agressive avec l'aéroport de Limoges –c'est ce qui m'a d'ailleurs été expliqué très loyalement par le Président du Syndicat Mixte– et que donc ils veulent absolument avoir une politique très agressive de développement parce qu'ils considèrent que Limoges fait un travail très négatif pour eux. Ils se plaignent aussi du fait d'être rattachés à Bordeaux par la création d'une grande Région.

Je n'ai pas fait trop de commentaires là-dessus, d'autant que, eux, ils l'ont en plus demandé puisque le Maire de Tulle, qui est aussi Conseiller à l'Élysée, a tout fait pour qu'ils soient rattachés à Bordeaux plutôt que d'être rattachés plus au Nord. Eux, ils veulent absolument des liaisons, ce qui est parfaitement respectable. Par ailleurs, Hop ! souhaite faire circuler davantage l'avion qui dessert Aurillac parce que l'avion de la compagnie Hop ! qui dessert Aurillac ne s'occupe que d'Aurillac ; c'est-à-dire qu'il fait les rotations Aurillac/Paris et Paris/Aurillac et que donc, s'il pouvait dans la journée faire en plus une liaison transversale, c'est une meilleure façon de valoriser le matériel et les équipages.

La conjugaison de ces deux volontés fait que, compte tenu du fait qu'ils ont besoin de l'avion d'Aurillac, il est nécessaire de passer par Aurillac. Toute autre présentation, mes chers Collègues, relève d'une imagination médiatique. Alors cela ne veut pas dire que le hasard ne fait pas bien les choses. Je veux préciser un autre point parce que j'ai déjà vu les réactions d'un certain nombre de nos concitoyens disant : « encore une liaison pour permettre aux élus de se trémousser vers Lyon ! ». Voilà le résultat quand les informations sont transmises brutes de décoffrage ou même sans aucun décoffrage. C'est une argumentation totalement absurde parce que, d'abord, faire une liaison pour deux élus, ce serait quand même un peu délicat ; et puis, les élus, en général, ils souhaitent faire les allers et retours dans la journée, et les administratifs aussi. Or il s'agirait d'un départ d'Aurillac à 11 h ; c'est-à-dire que l'avion arrive de Paris à 11 h ; il partirait à 11 h 30 à Brive ; il repartirait à 11 h 50 de Brive pour arriver à Lyon à 12 h 55, et il y aurait un départ de Lyon à 15 h 30 avec le même avion pour une arrivée à Brive à 16 h 30 ; décollage à 16 h 50 et arrivée à Aurillac à 17 h 20, et notre avion pour Paris c'est le même, il part à 18 h ou 18 h 05. Cela veut dire que la personne qui a une réunion le matin à Lyon ou l'après-midi à Lyon, si elle prend l'avion le matin, il faut qu'elle couche à Lyon. Je précise cela pour éviter toutes les digressions selon lesquelles on a l'habitude de dire que tout cela c'est fait pour que les élus se baladent aux frais des contribuables. Je mets fin dès le début à toute interprétation de ce niveau-là. Il en est de même d'ailleurs des administratifs, et même si certaines chambres consulaires auront moins de raisons que prévu d'aller à Lyon –je dis cela parce qu'on peut bien se faire plaisir de temps en temps, ce n'est pas interdit– il n'en reste pas moins que ce n'est pas la méthode pour aller assister à une réunion de travail à Lyon.

Ce qui ne veut pas dire qu'une telle liaison n'a pas d'intérêt, parce qu'au point de vue touristique et économique, cela peut avoir un intérêt. Je pense à ceux qui partent vers des destinations internationales, notamment pour aller en vacances ; plutôt que de prendre la voiture pour aller à Toulouse ou à Lyon, le fait de pouvoir prendre l'avion pour aller à Lyon et d'être immédiatement sur un hub qui a des destinations un peu partout c'est un plus.

Il en est de même pour un certain nombre de chefs d'entreprises ou d'hommes d'affaires qui peuvent utiliser le hub de Lyon pour gagner du temps. Ce n'est donc pas quelque chose d'inintéressant, mais à condition de poser le problème tel qu'il doit être posé.

Quelles sont les difficultés ? Les difficultés, c'est qu'il faut que nous ayons des éléments sur ce dossier pour savoir quelles sont les conséquences que cela entraînerait pour le fonctionnement de notre plate-forme aéroportuaire, c'est-à-dire par rapport au personnel et par rapport aux équipements ; cela, ça doit pouvoir se solutionner. Et puis, il convient de savoir si cela a un coût pour nous et, si oui, quel coût. Aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire. Ce que l'on m'a communiqué, c'est qu'il y aurait éventuellement une demande de garantie, c'est-à-dire que s'ils n'atteignaient pas un certain nombre de passagers, ils demanderaient au Conseil Départemental et à la Communauté d'Agglomération d'en compenser l'absence. Je pense que nous pouvons négocier de telle manière que nous ne rentrions pas dans ce jeu-là ou que nous y rentrions très peu. C'est en tout cas une question, mais pour moi ce n'est pas la question fondamentale. La question fondamentale, c'est de savoir si cela risque ou non de fragiliser la liaison vers Paris.

J'ai eu le plaisir d'expliquer cela au Président du Syndicat Mixte Brive/Vallée de la Dordogne qui m'a dit que, de toute façon, il nous présentait ses excuses pour une communication sans concertation, mais qu'il n'en avait rien à faire, que de toute façon il le ferait. Je lui ai dit : vous êtes très gentil, mais, vous, vous avez deux autoroutes qui se croisent, vous avez des trains en 3 h 50 vers Paris, et nous, nous n'avons rien. Il est vrai qu'ils ont eu le robinet Chirac, le robinet Hollande, le robinet Hollando-Chiraquien, mais ils n'ont en général pas retransmis quelques gouttes vers les voisins.

La priorité, à mon avis, de la réflexion technique que nous devons mener dans les plus brefs délais, c'est de savoir s'il y a un risque pour notre liaison parisienne parce que, quand je vous ai cité les horaires, en vous donnant les horaires je vous ai cité les difficultés parce que, si l'avion est en « carafe » à Brive ou en « carafe » à Lyon –alors vous me direz que c'est pour transporter le sénateur et le député... d'accord, mais enfin il y a 27 000 passagers par an, et donc même si nous y allons toutes les semaines cela ne fait pas beaucoup par rapport à ces 27 000 passagers– si on a des pannes techniques ou des incidents et des retards, cela risque de fragiliser notre liaison aérienne vers Paris qui, au point de vue économique, et j'en ai parlé au Maire d'Aurillac, est fondamentale pour nous. Il nous faut donc des garanties par rapport à cela.

Voilà l'état du dossier, dont je déplore qu'il ait pris cet emballement médiatique que ne justifiait pas l'état d'avancement de ce dossier. Quand nous en saurons plus, nous en discuterons au Bureau. Et puis, s'il y a une convention, elle sera soumise bien sûr au Conseil Communautaire. Voilà où nous en sommes. Il n'y a donc pas d'a priori contre par rapport à ce dossier parce que pouvoir développer l'activité aéroportuaire de nos installations c'est bon pour le Bassin d'Aurillac et c'est bon pour l'Ouest cantalien, mais il faut que cela se passe en toute clarté et en connaissant les avantages et les inconvénients, ce qui n'est pas, à ce jour, encore le cas. Voilà ce que je voulais vous dire en préalable pour répondre à des informations rapides.

Monsieur le Maire d'Aurillac, voulez-vous dire un mot ?

M. MATHONIER.- Oui, pour dire que je partage totalement l'analyse qui vient d'être développée. J'avais simplement une question. Nous sommes une ligne d'aménagement du territoire. Du fait de cette adjonction, pourrions-nous bénéficier, à ce titre-là, d'un complément de subvention ou pas ? Parce qu'après, tout nous allons devenir un petit hub... (Rires)

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Maire d'Aurillac, Monsieur le Vice-Président, il faut toujours conserver une grande dose d'optimisme.

M. MATHONIER.- C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela permet de faire avancer les dossiers ; et puis, cela permet de garder le moral. Maintenant, je vais vous dire très clairement que vous pouvez et nous pouvons espérer, en matière de ligne d'aménagement du territoire sur Aurillac/Lyon, la somme globale de zéro €. Je pense avoir répondu à votre question.

M. MATHONIER.- Ce ne sera pas moins en tout cas...

M. LE PRÉSIDENT.- Mais, pour être complet, il y a des discussions –le Président du Conseil Départemental y travaille, et je l'avais signalé aussi de mon côté– avec le Conseil Régional Auvergne/Rhône-Alpes qui –je le pense, cela correspond en tout cas aux informations qui ont été données par le Président du Conseil Régional– envisage la liaison Aurillac-Paris comme une liaison d'aménagement du territoire et il est possible –je suis prudent– que le Conseil Régional donne un coup de pouce financier à la ligne Aurillac-Paris, ce qui, de toute façon,

serait une très bonne chose et qui permettrait, s'il y avait une petite contribution sur la liaison Aurillac/Lyon, de faire en sorte que nous ne soyons pas impactés. Voilà en tout cas le point du dossier aujourd'hui. Donc Ajaccio, Lyon... Bon, je ne sais pas quelle sera la troisième destination. Il n'y a pas d'aéroport à Tulle, nous sommes donc rassurés...

J'entends parler de Mandailles. Si le Maire de Mandailles, dans le cadre du Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site, faisait un effort pour permettre aux autogires de M. DALL'AGNOL de se poser et de décoller de Mandailles, je pense que nous pourrions faire quelque chose d'intéressant...

Nous avons fait le tour du sujet. Il n'y a pas de vote, mais avec Pierre MATHONIER, nous souhaitons vous faire le point complet de la situation dans laquelle nous sommes et pour aussi dire que nous n'avons rien caché, nous n'en savions pas plus.

DÉLIBÉRATION N° 2016/13 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES PRÉCÉDÉ DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les délibérations du groupe B, nous avons tout d'abord le débat d'orientations budgétaires précédé de la présentation du rapport sur le développement durable. Vous savez que, malgré de grandes déclarations sur la diminution des normes et de la bureaucratie, les textes législatifs, y compris ceux que je n'ai pas votés, nous imposent de faire toute une série de rapports. Il n'y a pas que le développement durable, il y a la parité. Ce n'est pas la peine de hurler de rire, Madame LABLANQUIE, quand je parle de parité... Sans plaisanterie, pour nos services, l'accumulation de rapports devient quelque chose de très, très lourd, et cela n'est pas vrai que pour la Communauté d'Agglomération, c'est un peu partout le cas. Cela devient quelque chose de très, très lourd. Autant il est normal et naturel de pouvoir parler de toutes les questions, de répondre à toutes les questions et de faire avancer le débat, autant ces rapports qui sont lus par une infime minorité de nos concitoyens qui vivent cela comme de la bureaucratie, ce n'est pas forcément une bonne chose.

Ce rapport sur le développement durable, vous l'avez. S'il y a des questions là-dessus, je suis prêt à y répondre puisque nous devons le présenter avant le rapport sur les orientations budgétaires. Nous avons essayé de faire le relevé –ce qui est naturel– des dossiers sur lesquels nous travaillons et qui peuvent avoir un rapport avec le développement durable, ce qui est une bonne chose parce que c'est une approche transversale de l'action de notre Collectivité. S'il y a des questions, j'y répondrai. Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une petite question à poser, je ne vais pas m'éterniser.

Je ne partage pas tout à fait votre analyse sur le rapport sur le développement durable parce que, quand il avait été imaginé à l'époque du Grenelle, il devait permettre –là, je suis d'accord avec vous– de faire un peu le bilan de toutes les actions qui sont menées sur les questions de développement durable, mais aussi, dans une approche transversale, de servir d'aiguillon au débat d'orientations budgétaires et de permettre d'avoir ces orientations-là comme prioritaires de toutes les actions budgétaires. C'était l'idée que Mme PÉCRESSE avait voulue à l'époque, et je trouve cela particulièrement pertinent, surtout en cette période –et vous seriez déçu si je ne vous parlais pas de la Cop 21– où il est assigné, selon le rapport de l'ONU, aux collectivités locales de faire 70 % des efforts à faire en termes de réduction des gaz à effet de serre. Concrètement, cela veut donc dire que l'essentiel du travail sur le développement durable doit être fait par les collectivités locales et que nous avons besoin de débats pour savoir comment nous y arrivons et connaître quels sont les

choix collectifs qui sont retenus pour ces questions-là.

La question qui vient ensuite est la suivante.

Vous savez que les accords de la Cop 21 nous donnent comme objectif de réduire le dérèglement climatique à 1 degré et demi ; ce qui impose de revoir tous les Plans Climat puisqu'ils étaient, sous les anciennes prescriptions, aux alentours de 2 degrés. Concrètement, nous devons nous interroger : comment faisons-nous, nous, sur notre Agglomération pour relancer le Plan Climat, pour le rendre plus ambitieux, pour rentrer dans les clous de ces prescriptions-là sur les années à venir ? Voilà un petit peu ma question.

M. LE PRÉSIDENT.- Je peux vous répondre simplement, d'abord parce que le rapport sur le développement durable ne fait pas tellement avancer les choses. Ce qui fait avancer les choses, c'est l'action quotidienne, c'est-à-dire la volonté dans tous les secteurs de compétence de la Communauté d'Agglomération –et c'est la même chose dans les communes, au Conseil Départemental ou au Conseil Régional– d'avoir une approche visant à la fois à économiser l'énergie et à essayer de développer un certain nombre de mesures en fonction du Grenelle de l'Environnement qui est le seul vote que j'ai commis en arrivant au Sénat et que je déplore mais enfin cela c'est un autre débat, tout le monde peut se tromper. Qu'est-ce qui est prévu ?

Il est prévu que nous travaillions sur la lutte contre le changement climatique, sur la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Nous ne sommes pas forcément d'ailleurs toujours d'accord avec un certain nombre d'inflexions et de contraintes normatives qui nous sont imposées. Je ne vais pas rebondir sur le triton marbré, une espèce que nous apprécions beaucoup les uns et les autres, mais ce n'est pas toujours facteur de développement.

Par rapport à l'épanouissement de tous les êtres humains, Monsieur FRÉCHOU, nous sommes tous d'accord.

Un autre point concerne la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Sur une transition vers une économie circulaire, nous pouvons aussi être tous d'accord, et je ne ferai aucun jeu de mots par rapport à l'économie circulaire pour avoir pas mal travaillé avec le Ministre Benoit HAMON quand il était en charge de ce dossier-là.

Concrètement, vous avez parlé du Plan Climat. Nous avons pas mal investi sur le Plan Climat. J'aurais mauvaise grâce à revenir sur le passé et sur le travail qui a été fait au sein de la Communauté d'Agglomération sur le Plan Climat. Nous reprenons ce dossier, Philippe GRANIER s'en occupe, mais je crois que le plus important –et c'est le message qui passe dans les services, à la fois par le canal de chacun des vice-présidents, des élus, mais aussi de l'ensemble de notre direction– c'est d'aller dans le sens du développement durable, c'est-à-dire des économies d'énergie, c'est-à-dire effectivement de l'économie circulaire, et quand nous parlerons des orientations sur les déchets, nous serons parfaitement là-dessus.

Mais il ne faut pas que le développement durable ce ne soit qu'un mot. Si c'est uniquement de la paperasse, cela ne marche pas. Il faut que ce soit du concret. Moi, je suis tout à fait d'accord, Monsieur FRÉCHOU, pour que vous fassiez des propositions pour que nous allions davantage dans ce sens-là, quand ces propositions sont fondées sur du concret. Voilà ce que je peux vous dire. Je crois que nous agissons de manière significative dans ce domaine, et il y a dans le rapport d'ailleurs un certain nombre d'éléments qui démontrent que c'est une préoccupation constante de l'action de la Communauté d'Agglomération. Mais il ne faut pas non plus que cela devienne une tarte à la crème.

Vous savez, de la Cop 21, d'aucuns s'en sont gargarisés. Ce qui compte, c'est ce que cela va donner parce que, comme son nom l'indique, c'était la 21^{ème} conférence, et l'année prochaine, il y aura la 22^{ème}, et l'année suivante, il y aura la 23^{ème}. Je crois que ce qui est intéressant et la seule chose qui intéresse nos concitoyens, c'est que nous puissions aller vers des réalisations concrètes. Et puis, ce n'est pas toujours facile –j'en terminerai là-dessus – en particulier sur ce que l'on appelle les énergies renouvelables. Ce n'est pas à vous que je rappellerai que, si aujourd'hui on devait construire les barrages, je pense que nous en aurions zéro dans ce département. Je ne suis pas un fanatique des éoliennes, il faut qu'il y en ait là où c'est faisable, là où c'est raisonnable et pas ailleurs, mais en tout cas chaque fois qu'il y a un projet de parc éolien, Monsieur FRÉCHOU, il y a des associations de défense de l'environnement contre. Même sur les parcs photovoltaïques nous avons la même chose. Il faut donc se rendre compte que la cohérence n'est pas toujours au rendez-vous.

Moi, je suis un pragmatique. Nous avons construit 5 hectares de panneaux photovoltaïques à l'Aéroport parce que nous pouvions le faire. Il semble que cela ait gêné le vol avec les oies, mais c'était surtout intéressant de restaurer la sécurité sur l'Aéroport et de valoriser les énergies renouvelables. Ce n'est pas la peine que je vous rappelle les torrents d'insanités que j'ai pu recevoir sur les éoliennes alors que je n'y étais pour rien ; je ne vous ai pas tellement entendu soutenir cette énergie renouvelable localement. Il convient donc que chacun réfléchisse là-dessus, mais je crois que, tant que l'on sera, là-dessus, sur de l'idéologie et pas sur du concret, on n'avancera pas beaucoup.

M. GRANIER voulait parler.

M. GRANIER.- Je voulais dire que l'aiguillon, si on peut l'appeler ainsi, fonctionne très bien puisque, pour tous ceux qui ont lu le document, vous avez pu vous rendre compte que nous avons intégré tout cela dans l'ensemble des choses que nous construisons aujourd'hui. La Communauté d'Agglomération ne fait pas un bâtiment sans tenir compte de toutes les contraintes environnementales. Ce qui n'était pas intégré encore à l'époque, c'était une étude sur la méthanisation puisque nous avons bien senti qu'il y avait des potentiels, pas forcément au niveau de l'Agglomération, mais plus largement au niveau d'un secteur au-delà de l'Agglomération. Nous sommes le moteur pour porter ce projet, pour aider éventuellement des privés à le mener à bien. S'il faut un levier, nous serons là pour les aider. Systématiquement maintenant ou presque, il y a des clauses environnementales dans les appels d'offres. Nous allons donc presque au-delà de ce qui était écrit au départ et que mon prédécesseur, Vincent BESSAT, avait mené.

Je pense que l'aiguillon est en place. Il fonctionne. Vous le voyez, dans tous les documents qui sont là, nous le retrouvons. Par exemple, au Centre Aquatique, quand aujourd'hui nous utilisons les boues brûlées pour chauffer le Centre Aquatique avec toutes les économies que cela représente, nous retrouvons ce genre de chose partout. Les véhicules électriques qui sont achetés, la restructuration des tournées pour les OM pour éviter les consommations de gasoil ou des choses comme cela, ce sont des éléments que nous retrouvons systématiquement dans tous les services de la Communauté d'Agglomération. Au quotidien, cela ne se voit pas, mais je peux vous assurer que nous y sommes vigilants. Nous essayons justement de faire marcher l'aiguillon, comme vous le disiez, pour aller au-delà de ce qui était écrit dans le document. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Non. Je pense que vous ne manquerez pas de faire confiance à M. PLACÉ pour que, dans le cadre de la réforme de l'État, il impulse une forte politique de développement durable. Cela, ce n'est pas la mouche du coche. Mais je crois que nous faisons vraiment – et c'est un message qui est passé partout et dans tous les services – le maximum pour aller dans le bon sens.

(Présentation de documents sur écran)

J'en viens au rapport d'orientations budgétaires. Nous avons essayé – et j'en remercie le Directeur Général des Services qui est présent ce soir et que nous retrouvons en bonne santé, ce dont nous nous réjouissons tous, et qui a fait l'effort de venir ce soir – d'avoir un document qui, je crois, est complet, sur lequel nous avons essayé de mettre le maximum d'éléments techniques. Alors c'est parfois un peu rébarbatif quand nous sommes dans les orientations budgétaires, mais cela peut aussi se synthétiser. Ce que je vais essayer de faire. Ce que nous poursuivons, ce sont des objectifs qui sont clairs, qui sont les mêmes depuis deux mandats, c'est-à-dire :

- avoir une rigueur dans la gestion financière et budgétaire ;
- avoir une stabilité dans la pression fiscale. C'est encore possible, je ne sais pas si cela le sera demain.
- avoir un endettement maîtrisé.
- essayer de donner la priorité aux investissements parce que, sur le plan économique, c'est ce dont nous avons besoin.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un certain nombre d'éléments, dont certains sont positifs et d'autres sont négatifs.

Effectivement, on vous le note dans ce qui est projeté à l'écran, nous avons une inflation quasi nulle liée à la baisse des prix de l'énergie. Aujourd'hui, soyons heureux d'avoir une inflation presque nulle ; il en faut un peu d'inflation, mais pas trop. La baisse des prix de l'énergie, c'est assez récent. C'est vraisemblablement assez durable en ce qui concerne en tout cas les produits pétroliers. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre d'analyses qui étaient encore faites il y a un an qui se révèlent totalement inexactes.

Le produit intérieur brut renoue avec la croissance ; ce qui peut être favorable pour notre produit de Contribution à la Valeur Ajoutée dans l'impôt économique, encore que les évolutions sont limitées, c'est + 1,2, + 1,4, + 1,6 ; c'est mieux que d'être à zéro ou à moins de zéro, mais ce n'est pas ce qui permet de relancer l'emploi dans un pays.

Et puis, nous avons des salaires encore atones qui pèsent sur le produit du Versement de Transport, encore que le Versement de Transport – et c'est plutôt une bonne nouvelle – a bien tenu le choc. Ne me demandez pas pourquoi parce que nous sommes dans l'incapacité absolue d'arriver à connaître les éléments précis sur le Versement de Transport.

Il est prévu aussi une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires de la Fonction Publique.

Sur la gestion de la dette, heureusement que les taux d'intérêts sont bas. Nous, nous tenons le choc, mais je pense à l'État parce que, entre des taux qui sont très bas, parfois négatifs, et un coût de l'énergie à 30 dollars le baril, ce sont deux éléments qui sont quand même très positifs. Il serait bon que ces deux éléments positifs aboutissent à des résultats en progression.

En ce qui concerne la gestion stratégique de notre dette, nous avons 40 emprunts, 1 seul de plus par rapport à 2014.

Nous avons 9 établissements prêteurs.

Le taux moyen de la dette est à 3,07 %.

Nous avons une capacité de désendettement consolidée à 4,4 années, ce qui est bien parce que nous avons toujours fait attention à respecter les épures fixées par le Cabinet KLOPFER qui considère qu'au-dessous de 7 c'est très bien, qu'on peut monter à 10 ou un peu plus, mais qu'au-delà de 10-12 il y a danger. Nous sommes donc à un bon niveau. Il faut essayer de rester raisonnablement au-dessous de 7 ans.

Vous avez dans ce tableau qui est projeté l'encours de la dette sur nos budgets. On y voit d'ailleurs les évolutions globales. Nous avons une diminution de 1,94 % par rapport à 2014. Il peut y avoir des variations entre les différents budgets chaque année en fonction des opérations importantes que nous avons à mener.

Vous avez maintenant sur ce graphique l'évolution des masses financières consolidées et de l'autofinancement.

En rose, c'est le total des charges réelles de fonctionnement que nous arrivons à maîtriser, et ce n'est pas toujours facile, ne serait-ce que par la mécanique découlant de l'âge dans nos personnels. Vous voyez la différence entre 2014 et 2015 ; nous passons de 42,29 M€ à 42,65 M€.

Pour les produits réels de fonctionnement, nous avons là aussi une légère augmentation.

Là, il s'agit de l'ensemble des budgets, le Budget Principal est dedans. Là, vous avez donc tous les budgets cumulés : Budget Principal et Budgets Annexes. Nous arrivons à un autofinancement de 8,26 M€. Ce qu'il est intéressant de voir, c'est l'assez grande stabilité globale de notre autofinancement. C'est quand même indispensable. Nous pourrions perdre un peu sans être en situation catastrophique ou dangereuse, mais si nous voulons pouvoir continuer à investir sur ces budgets, il faut que nous restions dans ces épures et il ne faudrait pas descendre en dessous de 7 M€ sur l'ensemble des budgets.

En dépit des difficultés du moment, au point de vue financier, nous tenons le choc.

LE BUDGET PRINCIPAL

Nous essayons de résumer le document, mais vous avez un rapport d'orientations budgétaires qui est vraiment complet et sur lequel vous avez le maximum de renseignements.

Pour ce qui est du panier fiscal, le montant perçu en 2015 s'établit à 16,5 M€. Jusqu'en 2010, nous avions une ressource : la Taxe Professionnelle. Le Gouvernement FILLON l'a supprimée. L'idée de moins pénaliser les entreprises de production était bonne, mais on peut regretter la rapidité de la procédure ; comme quoi les gouvernements se suivent et se ressemblent. Il n'y a eu aucune étude d'impact. Cela nous a amené une complexité évidente dans nos ressources fiscales, puisqu'on a remplacé une recette fiscale, la Taxe Professionnelle unique, par 7 ressources fiscales différentes, dont le fonctionnement est strictement impossible à expliquer à nos concitoyens, ce qui n'est quand même pas un avantage parce que, quand le contribuable citoyen ne comprend pas l'impôt, cela pose un réel problème.

Alors que nous ne percevons rien des ménages, nous avons maintenant pratiquement la moitié de nos ressources qui vient de la Taxe d'Habitation. D'où la volonté que nous avons exprimée à l'époque et que nous avons tenue, de ne pas augmenter l'imposition sur les ménages. Nous avons donc gardé le même taux, celui que nous avons trouvé en 2011.

Ensuite, nous avons la Contribution Foncière Économique qui est en bleu sur ce graphique. Nous avons la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises. Nous avons les IFR ; ce sont les recettes par exemple qui peuvent provenir des transformateurs électriques, du photovoltaïque, des barrages si nous en avons, des éoliennes si nous en avons. Nous avons également la TASCOM : c'est une taxe sur les surfaces commerciales supérieures à 400 m². Tout cela nous donne 51 % de produit fiscal qui viennent de l'impôt sur les ménages, et 49 % qui viennent de l'impôt sur les entreprises. Vous me direz que cela fait une répartition tout à fait équilibrée.

Par ailleurs, nous reversons au Fonds National de Garantie qui a été mis en place à la suite de la suppression de la Taxe Professionnelle 3,02 M€. Alors, dans chaque document d'orientations budgétaires, on vous rappelle qu'il vaut mieux être contributeur que l'inverse parce que notre contribution est figée. Il n'en reste pas moins que c'est de l'argent qui est récolté sur le territoire et qui part ailleurs.

S'agissant de nos taux :

- Pour la Taxe d'Habitation, nous n'avons jamais bougé le taux.
- Pour le Foncier Non Bâti, nous n'avons jamais bougé le taux.
- Pour la Contribution Foncière Économique, nous restons aussi au même niveau.

Je rappelle aussi que nous avons fait la même chose sur la Taxe Professionnelle Unique. Alors vous me direz que nous pourrions baisser les impôts. Mais, bon, si nous les baissions, nous risquons d'être à un niveau à peine suffisant au point de vue de l'autofinancement. Compte tenu de baisses de ressources de dotations que nous avons, il n'est pas raisonnable d'envisager une baisse de l'impôt. Il est raisonnable de viser une stabilité de la pression fiscale.

Nous avons une stabilité des recettes totales, mais des évolutions différenciées selon les produits. Nous y reviendrons.

Nous avons une DGF en baisse, mais la baisse de la DGF, de mémoire c'est de l'ordre de 470 000 € ; c'est-à-dire que trois fois de suite cela fait mal par où ça passe.

Enfin, nous avons un Fonds de Péréquation qui poursuit sa croissance, mais nous ne vous mettons pas cette phrase tous les ans parce que le lobby des riches dans les collectivités a frappé ; c'est-à-dire qu'ils n'ont plus envie de continuer à payer parce que le Fonds de Péréquation c'est de la péréquation horizontale entre collectivités ; les collectivités considérées comme riches, encore que cela peut se discuter, versent aux autres. Alors les riches, ils n'ont plus du tout envie de payer. Ils disent qu'ils ont des baisses de dotations, qu'ils ont des projets et que, là, cela va bien comme cela, qu'ils ont déjà beaucoup trop donné. La croissance va donc s'arrêter.

Nous continuons. Le produit fiscal est stable. Vous voyez les évolutions. La Taxe d'Habitation est en légère augmentation par rapport aux décisions de la Loi de Finances, mais pas par rapport à nos taux ; et puis, c'est dû au fait qu'en matière de Taxe d'Habitation, chaque fois qu'il y a de nouveaux logements et que d'anciens logements ne sont pas supprimés, cela rapporte un peu plus.

Nous vous avons mis les prévisions 2016, mais ce ne sont que des prévisions.

Vous voyez sur la Taxe d'Habitation –là aussi, je dis le chiffre de mémoire– que nous avons dû faire un peu plus de 4 % de mieux sur la Taxe d'Habitation entre 2014 et 2015, ce qui est quand même plutôt bon signe. Sur 2016, nous prévoyons une légère baisse par rapport à 2015, mais toujours un peu au-dessus de 2014.

Sur la Contribution Foncière Économique, nous sommes sur une très légère baisse, que nous attribuons à des disparitions de petites structures économiques parce que nous n'avons pas de casse au niveau de nos PME-PMI, et avec vraisemblablement pour 2016 une légère augmentation probablement.

Sur la Contribution à la Valeur Ajoutée, là c'est national. Pour la CFE, nous avons un taux de 30,09 %. Pour la CVAE, c'est un taux national, et le produit est dépendant de la situation de chaque entreprise, des points sur lesquels elle a des sites, de son siège, etc. Et puis, c'est un impôt déclaratif. Un impôt déclaratif, cela veut dire que celui qui doit le payer doit faire une déclaration ; cela ne veut pas dire qu'il déclare conformément aux dispositions légales tout ce qu'il devrait déclarer ou en tout cas dans les endroits où il pourrait le déclarer.

La TASCOM, c'est ce que nous prenons sur la distribution. Là, j'ai un peu menti tout à l'heure quand j'ai dit que nous n'avons jamais augmenté la pression fiscale parce que, sur la TASCOM, nous avons bénéficié des dispositions prévues par la loi pour augmenter un peu le taux. Mais, ma foi, il faut prendre l'argent là où il est. Nous sommes donc sur une augmentation.

Sur le Foncier Non Bâti, nous avons une légère augmentation.

Sur les IFR, c'est-à-dire les produits découlant de l'énergie, nous sommes en augmentation mais vous constaterez que nous devrions avoir une augmentation beaucoup plus importante. Sur le suivi de ces impositions économiques, nous faisons appel à un cabinet spécialisé pour voir les éventuels errements ou dysfonctionnements par rapport à ce que nous devrions percevoir. Sur les IFR, ce qui est tout à fait révélateur, c'est que nous n'avons pas encore les recettes que nous devrions avoir des champs photovoltaïques construits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Il y en a certains qui payent, il y en a qui n'ont pas encore payé. Nous avons contacté la DDFIP pour qu'un remède soit apporté. Je vois le Maire de Marmanhac qui opine du chef ; il est bien placé pour savoir ce qu'il en est à Marmanhac. Nous suivons cela parce que cela doit aboutir à des recettes nettement plus importantes.

Sur la TASCOM, nous suivons aussi l'évolution de près parce que, quand nous regardons la situation –nous arrivons quand même à avoir communication de certains chiffres– et que nous notons des différences assez conséquentes entre certaines surfaces commerciales, nous faisons des comparaisons. Je ne dis pas que comparaison c'est toujours raison, mais mathématiquement cela permet en tout cas de se poser un certain nombre de questions.

Les compensations « impôts sur les ménages » sont en augmentation ; cela, c'est normal. C'est ce que paye l'État à la suite de certains dégrèvements.

Par contre, les compensations « impôts économiques » sont en chute parce que c'est là-dessus que l'État, dans chaque Loi de Finances, diminue la dose.

Pour les recettes fiscales, ce qu'il est important de noter c'est que, malgré la crise économique et en dépit du fait que nous n'augmentons pas les taux, nous arrivons à avoir des recettes fiscales globalement en légère augmentation. C'est donc quand même plutôt bon signe.

Sur l'évolution des dotations, alors là cela diminue. Cela, ce n'est pas nouveau.

Pour la DGF « compensation », nous étions à 4,31 M€ en 2011. Nous sommes à 4,04 M€ ; c'est-à-dire que nous avons perdu 270 000 €.

Sur la DGF « intercommunalité », nous avons perdu pratiquement 800 000 € depuis 2011.

Sur l'année 2015, sur la DGF, nous perdons dans les 470 000 € parce que vous devez ajouter à cela le prélèvement pour redressement des comptes publics qui, là, devient très significatif en 2015, et si vous regardez les prévisions 2016, là cela va faire mal. Ce sont les points d'interrogation, mais je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de points d'interrogation. Les points d'interrogation, nous savons à peu près ce que cela donnera. Mais, enfin, vous voyez qu'il y a une chute importante des dotations. Et je ne vous dis pas ce que sera la préparation du budget 2017.

Cela veut dire qu'avec des recettes fiscales qui sont vraisemblablement en légère augmentation mais avec ces baisses de dotations conséquentes, cela nécessite encore plus d'avoir une gestion serrée.

Sur nos charges de fonctionnement, nous essayons de maintenir cette baisse des charges courantes.

Les frais de personnel, là aussi, sont maîtrisés. Cela n'est pas facile.

Nous avons des subventions et participations versées en diminution du fait de la réduction des participations aux budgets annexes.

Tout cela, c'est pour arriver à maintenir notre autofinancement.

Sur le Budget Principal, l'objectif est de maintenir l'épargne brute au-delà de 3 M€ parce que c'est ce qui permet de maintenir l'investissement. Vous verrez dans les comptes administratifs que, sur 2015, nous avons maintenu cette épargne brute puisque nous devons être au-dessus de 4 M€. Nous la maintenons, ce qui, compte tenu des baisses de dotations,

est correct. Je vous le rappelle chaque année, il faut intégrer que 3 M€ à l'échelle de notre Agglomération, ce n'est pas grand-chose ; c'est-à-dire qu'une dégradation de cet autofinancement peut aller très vite. Il ne faut pas grand-chose pour passer de 4,5 M€ à 3,5 M€. Quand vous voyez que nous perdons 470 000 € de dotations, sur trois années, cela peut faire 1,4 M€. Nous sommes en bonne santé, nous avons maintenu cette bonne santé, mais –je le répète une fois de plus– cet équilibre il est toujours fragile, c'est très clair.

Nous pouvons voir maintenant ce que nous avons fait en 2015 au titre du Budget Principal.
Nous avons terminé et inauguré le bâtiment d'accueil du Stade d'Athlétisme.

Nous avons procédé à l'extension du Chaudron pour les musiques amplifiées.

Nous avons procédé à la déconstruction du Diamant Vert. C'est original de mettre en exemple une déconstruction, mais c'était quand même indispensable, quoi qu'en pense M. DALL'AGNOL qui était très attaché au bloc de béton qui était au milieu de cet espace. Maintenant, il nous reste à construire sur la déconstruction, ce qui est l'objet d'un certain nombre de réflexions.

Nous sommes arrivés à la fin de l'instruction des dossiers dans le cadre du Programme d'Intérêt Général qui a été un dossier qui a bien marché puisque nous avons dépensé plus que ce que nous avons prévu ; mais cela, c'est de la bonne dépense parce que c'est de la dépense d'investissement et qui permet à nos concitoyens d'être mieux logés et aux artisans du bâtiment d'avoir du boulot. Ce que nous essayons de faire, c'est d'avoir une suite à cela.

Nous avons soutenu l'École Départementale d'Équitation. Nous finançons le Conseil Départemental, ce qui est assez rare de la part des Intercommunalités, Monsieur FABRE, Monsieur CORNET, Monsieur le Vice-Président MOINS, Madame COSTES, Madame LACHAIZE. Je le répète parce que vous ne trouverez pas beaucoup d'intercommunalités dans le département ou ailleurs qui contribuent aux équipements du Conseil Départemental, et je pense que nous avons eu raison de le faire.

Nous avons apporté une subvention à la résidence universitaire pour le projet A2EX, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Il s'agit de 40 logements. Nous avons payé, c'est fait.

Nous avons investi sur l'équipement météo à l'Aéroport. Je remercie les Services d'avoir mis cela en projection, mais la meilleure chose que nous pourrions faire en matière de météo c'est de détruire la station... Moi, Monsieur le Directeur Général des Services, je ne considère pas que nous ayons fait une bonne action.

M. DESTANNES.- Il faut de l'information météo pour faire voler l'avion.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà. Je le sais, et en plus il faut payer, pas simplement pour l'équipement, mais pour avoir les informations de la station, il faut que nous payions maintenant.

Nous allons voir maintenant quels sont les investissements prévus sur 2016.

Nous envisageons, sur le stade Jean Alric, la restructuration de la tribune Marathon et l'aménagement du fond de stade avec le terrain d'entraînement. Cela ne sera pas prêt pour les demi-finales à la maison... mais enfin cela devrait les y pousser. Enfin, il vaut mieux qu'ils aient de bons résultats quand nous faisons des investissements comme cela.

Au titre de la politique du logement, nous allons préparer un nouveau dispositif d'aides aux particuliers. Alors, là, j'attire l'attention de tous les élus des autres collectivités, en particulier du Département. Je crois qu'il faudra mobiliser tout le monde pour convaincre aux niveaux départemental, régional et national que nous avons besoin de mettre en place dans les délais les plus brefs un nouveau dispositif d'aide aux particuliers à la suite du Programme d'Intérêt Général. Je pense qu'il faut essayer de viser le plus haut possible, c'est-à-dire une OPAH ; mais si nous ne l'avons pas, il faut que nous ayons un autre dispositif parce que cela a un effet multiplicateur qui est considérable. Nous avons toujours, jusqu'ici, réussi à avoir soit une OPAH, soit un Programme d'Intérêt Général, soit des aides directes au logement social pour permettre de la construction. Cela, c'est ce dont il est déjà question en 2016.

Nous allons nous investir sur le Pôle d'Échange Intermodal sur le quartier de la Gare. Cela avance. Nous avons reçu avec Jean-Pierre ROUME, le Directeur Régional de la SNCF. Ils doivent nous communiquer, avant le mois de juin, la surface qu'ils sont prêts à vendre et le prix qu'ils en demandent. Ce coup-ci, ils n'attendent pas que nous leur disions des chiffres en fonction des projets éventuels. Ils vont nous dire ce qui est négociable au niveau de la SNCF. Ce que nous pouvons espérer –mais là aussi cela nécessitera une mobilisation de tous les élus de toutes sensibilités– c'est que faire un Pôle d'Échange Intermodal cela n'a de sens que s'il y a de l'intermodal, c'est-à-dire s'il y a encore des trains. Je pense que c'est une question qui mérite d'être posée et sur laquelle il faut que nous arrivions à avoir rapidement des réponses parce que lorsque j'ai reçu le Directeur Régional de la SNCF, il m'a dit –j'en ai fait une question orale et j'ai eu une réponse du Gouvernement là-dessus– : « nous avons un problème » parce que je lui soulignais les difficultés qu'il y a pour ceux qui prennent le train pour aller à Brive ou pour aller à Toulouse ; c'est-à-dire qu'il y a des ralentissements ; souvent, il n'y pas de train, mais il y a un bus, et parfois quand les voyageurs sont à Brive, pour remonter à Aurillac il n'y a ni train, ni bus, et on ne le leur dit pas. Ce sont donc des conditions de voyage qui ne sont quand même pas exceptionnelles. Il m'a dit –et je l'ai appris– que les ralentissements étaient consécutifs à l'état d'entretien des voies et des traverses, que le Plan Rail sur ces deux tronçons avait permis la réalisation des gros ouvrages. Le Plan Rail, ce qu'avait signé le Conseil Régional et l'investissement qu'avait fait le Conseil Régional, c'était une bonne chose ; mais il se trouve que sur ces deux axes vers Brive et vers Figeac la réfection des voies et des traverses n'a pas été prévue par le Plan Rail. Il y a donc des endroits où les trains doivent passer à 50 km/heure ou même à une vitesse inférieure pour des questions de sécurité, et il me dit que cela pourrait être pire assez rapidement. Ce qui veut dire que, rien que pour aller à Brive, nous perdons 20 minutes par rapport au trajet d'autrefois, du temps où nous avions des machines à vapeur... Il faut 15 M€ pour remettre les voies en état. La SNCF est prête à mettre 3,5 M€ ; il reste à trouver la différence, c'est-à-dire 11,5 M€. Nous allons encore une fois jouer les mendiants, mais il faudra que nous nous y mettions tous, et là nous aurons besoin d'une renégociation du Contrat de Plan État-Région parce que cela n'avait pas été inclus dans le Contrat de Plan État-Région qui a été signé il y a quelques mois. Il n'y avait rien sur le rail. Moi, je pensais que c'était fait. Cela ne l'était pas. Cela, c'est une vraie urgence parce que, si ce n'est pas fait, il n'y aura plus de trains sur ces deux lignes en 2020. A bon entendeur, salut.

Le Pôle Intermodal, Monsieur le Maire, il est important, mais il serait bon que nous sachions s'il y aura encore des trains, parce que si c'est simplement un pôle d'échange entre les bus et les vélos, nous pouvons peut-être trouver des solutions moins onéreuses.

Nous allons lancer l'étude du PLUi à l'échelle de toute la Communauté d'Agglomération. Tu peux peut-être en dire un mot, si tu le veux, parce que c'est lourd.

M. ROUSSY.- Oui, c'est une aventure qui s'ouvre et qui nous promet, d'après les premières offres des bureaux d'études, 80 réunions cumulées pour traiter du sujet. Nous partons donc sur effectivement plusieurs années de travail avec un début opérationnel, une fois que la

Commission d'Appel d'Offres aura retenu le cabinet, avant l'été.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est lourd comme étude. Il y a eu un excellent article de notre quotidien dans les pages nationales ou régionales où l'éditorialiste indiquait que nous étions le pays où, en matière agricole, les bureaux de contrôle étaient les plus performants, en tout cas les plus nombreux et ceux qui avaient le plus de boulot. Ce n'est pas forcément un avantage. Nous, quand nous voyons ce que coûtent ces études d'urbanisme, je peux dire qu'il y aurait de la simplification à mettre à l'ordre du jour.

Sur le tourisme, nous allons poursuivre les aménagements du Puech des Ouilhes. Xavier, tu veux en dire un mot ?

M. DALL'AGNOL.- Non, tout va bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons aussi investir sur une station de pleine nature à Mandailles. C'est un projet qui prend forme et qui confortera sans nul doute le développement touristique dans tout le secteur. On se croirait un peu en Nouvelle Calédonie avec ce plan, mais M. le Maire de Mandailles est devenu un chef coutumier... Je crois que c'est un beau projet.

Sur le rocher de Carlat, cela avance. Mais nous allons essayer d'augmenter la réalité encore plus...

Sur le développement économique, nous allons poursuivre l'acquisition des réserves foncières. Les procédures sont longues dans ce pays, en matière rurale comme dans d'autres domaines. Mais le but effectivement, c'est de finir l'acquisition de tout ce qui est en orange ; ce qui nous permettra d'avoir des réserves conséquentes pour l'avenir parce que, même si cela va à un train relativement modéré, les constructions et les signatures sur Esban sont aujourd'hui au niveau des deux tiers ; la commercialisation va donc se finir assez vite.

Sur l'Aéroport, nous allons procéder à l'extension du parking avion, même si c'est le même avion qui fait le tour de France... Nous allons aussi étendre le parking pour les voitures parce que l'augmentation des passagers –nous avons dépassé les 27 000 passagers– fait qu'assez souvent, il n'y a plus de places. Alors il y a une question que nous pourrions nous poser, c'est de savoir si nous le rendons payant comme à Brive, mais je ne sais pas si cela va susciter l'enthousiasme des foules. Enfin, ce n'est pas à l'ordre du jour de le rendre payant. Nous avons aussi, sur l'Aéroport, à changer le local pompiers.

Nous allons faire des études pour le réaménagement du Centre Technique Communautaire, ce qui est à l'ordre du jour depuis plusieurs années.

Enfin, nous procéderons en 2016 à la rénovation thermique du siège de la CABA. Cela, dans le cadre du développement durable, Monsieur FRÉCHOU, c'est urgent parce que ce n'était pas une réussite.

Là-dedans, il manque d'autres opérations qui sont faites par les sociétés d'économie mixte. Je pense notamment au Pôle Immobilier d'Entreprises dont la 6^{ème} tranche doit démarrer cette année.

Sur les budgets annexes, je vais passer la parole aux Vice-Présidents. Mais avant de voir les budgets annexes, y a-t-il des observations sur les orientations budgétaires pour le Budget Principal ? Pas d'interventions. Nous allons poursuivre la présentation. Et puis, vous pourrez intervenir plus globalement si vous avez des questions.

Monsieur le Vice-Président, vous pouvez présenter les orientations budgétaires pour l'eau et

l'assainissement.

BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Comme chaque année, il convient de rappeler que l'évolution des ressources de l'eau et de l'assainissement est conditionnée par deux paramètres : les volumes d'eau potable consommés et le nombre d'abonnés.

Après plusieurs années de baisse continue, la consommation d'eau s'est stabilisée en 2015 ; ce qui est un résultat minimum, compte tenu d'un été bien plus sec et plus chaud que les précédents.

A noter que la CABA vend moins d'eau à ces 57 000 abonnés d'aujourd'hui que ne le faisait le SIVM Aurillac-Arpajon aux 35 000 consommateurs des années 80. C'est quand même une chose qu'il convient de préciser et de noter parce que c'est quand même symptomatique. Peut-être que nous sommes en avance sur le développement durable parce que les consommations d'eau ont quand même fortement diminué.

Par contre, la progression de l'individualisation des contrats dans l'habitat collectif s'ajoute à la croissance du parc immobilier pour générer une évolution positive du nombre d'abonnés. C'est pourquoi l'augmentation des tarifs proposée lors du dernier Conseil Communautaire, tout en restant dans une fourchette acceptable, comportait un volet « part fixe » remodelé. Si vous vous en souvenez, nous avons travaillé surtout sur les abonnements, notamment en assainissement.

Chacun de ces deux budgets présente 80 % de charges fixes.

Nous développons depuis plusieurs années l'équipement en télégestion des nombreux sites (réservoirs et stations d'épuration). Les effets de ce programme sont tout à fait perceptibles sur la réduction des coûts de production.

Pour ce qui concerne l'investissement, les perspectives nous imposent de rechercher le maximum de concours extérieurs auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en répondant à des appels à projets dans le cadre des Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement avec des taux de subvention substantiels de 50 à 60 % suivant les projets. Là, le Président pourra appuyer nos demandes la semaine prochaine puisqu'il rencontre le Directeur Général de l'Agence de l'Eau à Paris. Nous recherchons aussi des concours auprès du Conseil Départemental, également dans le cadre du dispositif de soutien en faveur des Intercommunalités : le nouveau Contrat Cantal Développement 2016-2021.

L'épargne brute dégagée en 2015 devrait s'élever autour de 0,8 M€ pour le Budget de l'Eau. Il serait souhaitable que cet autofinancement atteigne une valeur minimale de 1 M€ pour supporter les besoins d'emprunts à venir. Pour l'Assainissement, l'autofinancement résultant de l'exécution budgétaire 2015 autour de 1 M€ est significatif. L'encours de la dette reste important et pèse sur l'épargne nette.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces deux budgets.

Je peux rappeler les réalisations 2015.

Il y a eu le renforcement de l'alimentation en eau potable sur Lacapelle/Sansac/Ytrac, au titre de la tranche 1. Dans la foulée, vont se réaliser la tranche 2 et la tranche 3 entre le réservoir de la Capelotte et la Commune de Lacapelle.

Il y a eu la création d'un réseau AEP sur Marmanhac/Velzic qui est maintenant terminé et pour lequel nous en sommes à la pose des compteurs pour les particuliers.

Il faut signaler l'achèvement du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, duquel a déjà été sortie l'opération de Lacapelle. L'achèvement de ce schéma nous permettra de prendre rang pour les appels à projets de l'Agence de l'Eau puisqu'à chaque fois, que ce soit en assainissement ou en eau, la nécessité d'un schéma directeur est rappelée pour que les

dossiers présentés s'inscrivent dans ces schémas directeurs.

Pour l'assainissement, il y a eu en 2015 la rénovation de réseaux sur les communes, ainsi que la sécurisation des sites.

Pour ce qui est des investissements envisagés sur 2016 :

Il y aura la reprise des branchements en plomb, qui s'étale depuis plusieurs années, qui commencent d'ailleurs un peu à régresser puisqu'il y a quand même moins de branchements en plomb à réviser. Il y en a aussi bien sur Aurillac que dans les communes.

Des travaux seront réalisés sur les communes. Chacun a répondu pour sa commune en décembre pour indiquer les travaux qui seraient à faire.

Nous aurons aussi la poursuite des tranches 2 et 3 sur Lacapelle-Viescamp pour le renforcement de l'alimentation en eau potable.

Nous procéderons à la rénovation du château d'eau de Roc Castanet et des pompes, qui était prévue déjà en 2015, mais qui sera certainement réalisée en 2016.

Nous aurons le chantier de rénovation rue Paul Doumer qui est urgent puisqu'il y a eu des ruptures de canalisations d'eau dernièrement. Et, en plus, là, c'est pour accompagner la mise en séparatif avec la Ville d'Aurillac à l'occasion de la réalisation du giratoire du carrefour de la rue Pierre Marty.

Nous ferons des études d'assainissement pour le bourg de Mandailles et le Puech des Ouilhes puisque, s'il y a une station nature à Mandailles qui attire des touristes, il faudra bien que les stations d'épuration soient au niveau, de même sur le Puech des Ouilhes pour accompagner les aménagements autour du lac.

Nous lancerons les travaux de rénovation du système d'assainissement de Souleyrie qui nous occuperont pendant de nombreuses années. Cette année, cela pourrait être notamment la réfection des ovoïdes autour du viaduc, de l'avenue des Volontaires et de l'avenue des Pupilles.

Nous procéderons à l'achat de matériel roulant, notamment des hydrocureurs.

Nous arriverons en 2016 à la fin de la gestion des aides de l'Agence de l'Eau aux particuliers puisqu'il faut que les chantiers soient réalisés avant mi-avril 2016. Ce sont des travaux qui ont quand même permis des investissements qui ont profité aux entreprises locales, notamment à des petites entreprises de travaux publics et de terrassement.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire pour ce qui concerne les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que l'on peut ajouter, c'est que, sur le Budget de l'Assainissement, nous avons des investissements considérables à réaliser puisqu'il y a une forte pression européenne sur la France qui, une fois de plus, s'est mal débrouillée dans les négociations européennes et donc nous nous sommes infligés beaucoup de contraintes que nous aurions pu, au moins pour certaines d'entre elles, éviter. La pression se porte sur les endroits où il y a beaucoup de population, donc les agglomérations. On nous met donc en demeure de faire des travaux importants, en particulier sur Souleyrie où le projet de station d'épuration tourne autour de 19 M€. Quand on voit le Budget Assainissement, cela refroidit.

Nous avons une négociation avec l'Agence de l'Eau pour essayer d'obtenir 60 % de subvention, ce qui permettrait d'absorber un investissement tel que celui-ci. Mais c'est un des dossiers lourds des toutes prochaines années qui viennent, et là nous ne pourrions pas y échapper. Pourtant nous aurons fait de la résistance. S'il y a des questions, vous pourrez les poser tout à l'heure.

Philippe GRANIER a la parole sur les TDMA.

BUDGET DES TDMA

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Nous avons une stabilité du taux de la TEOM à 8,99 %. Ce taux avait augmenté progressivement parce que le Budget des TDMA était un budget relativement tendu suite aux événements qui étaient arrivés sur le CET de Tronquières qui avait été fermé prématurément, et l'exportation sur Montech avait grevé d'autant le Budget des TDMA.

Aujourd'hui, ce budget a retrouvé un équilibre puisque nous arrivons à peu près à avoir 500 000 € d'excédent de fonctionnement. C'est un minimum pour pouvoir poursuivre les investissements. Il faut impérativement que, sur les années à venir, nous ayons toujours cet excédent de 500 000 €. Heureusement, les restructurations qui avaient d'abord commencé sur les parties que l'on peut appeler périurbaines quand on parle de transport, qui sont les communes les plus rurales, dont la mienne, avaient été faites.

Un travail de restructuration de la collecte a aussi été mené sur la Ville d'Aurillac dans les derniers mois, et cela semble aujourd'hui enfin aboutir à quelque chose de correct. Ce travail de restructuration a également été fait sur la Ville d'Arpajon. Nous remercions d'ailleurs les Élus de ces deux villes qui nous ont bien aidés sur cette structuration. Le dialogue est toujours permanent et se poursuit pour améliorer de façon continue ce que l'on peut trouver ça et là.

Il y a eu l'achat de nouveaux camions bennes en 2015 puisque nous avons des problèmes récurrents sur les appareils en bennes bicompartimentées. D'où l'intérêt de poursuivre les efforts et de préserver ce Budget des TDMA. Sinon, nous ne pourrions pas poursuivre les achats parce que nous en avons fait et il faudra en faire d'autres.

Pour ce qui est de la restructuration en ville, nous avons conteneurisé de plus en plus. Il faudra poursuivre cette démarche le plus possible, et si possible enfouir les conteneurs. Nous avons été d'accord là-dessus avec M. COUDON et avec M. le Maire d'Aurillac, de façon que nous puissions dissimuler le plus possible ces conteneurs et avoir un impact visuel sur la ville d'Aurillac qui soit quand même moindre. Cela fonctionne relativement bien, mais il faut un suivi assez rigoureux sur ces outils-là.

Là, nous nous retrouvons plutôt sur Arpajon qui est passée à des points d'apport volontaire. Nous avons vu un flux de matériaux collectés nettement plus important du jour où nous avons mis en place ces systèmes-là sur la ville d'Arpajon. Auparavant, nous avons des refus extrêmement importants. Ce sont aussi des recettes pour la Communauté d'Agglomération lorsque nous arrivons à collecter des matériaux plutôt que de les voir partir à l'enfouissement. Il faut savoir que la restructuration aussi, sur la ville d'Aurillac, a permis d'augmenter considérablement le flux des matériaux que nous récupérons en tri. Quand je dis « considérablement » c'est vraiment considérablement. Nous avons quasiment doublé les volumes collectés sur la ville d'Aurillac, et ce de façon pérenne. Ce qui impacte aussi une délibération qui arrivera plus tard dans la soirée.

Nous allons, pour ce qui est de la redevance spéciale et là cela fait partie aussi de l'investissement mais ce sera plus simple pour les commerçants, identifier tous les conteneurs avec un système RFID. C'est-à-dire que, maintenant, systématiquement, quand les agents vont passer relever le conteneur de telle ou telle personne, il sera identifié, nous aurons une idée du nombre de levées et des volumes réellement collectés, alors qu'aujourd'hui c'était collecté mais ce n'était pas vraiment identifié clairement. Là, cela le sera, il n'y aura plus de litiges possibles. C'est la redevance spéciale. Cela s'adresse aux entreprises ; cela s'adresse aux collectivités aussi puisque les mairies ont dû voir passer les documents concernant la redevance spéciale.

Nous arrivons à la restructuration du Centre de Tri de l'Yser puisque nous allons, en cours d'année, stopper l'exploitation sur le Centre de Tri. Elle était censée s'arrêter au mois de mars 2016. Nous vous proposerons tout à l'heure une prolongation de cette activité jusqu'au mois de septembre.

Nous signons un partenariat avec le SYDED du Lot qui va nous permettre de traiter les produits que nous avons aujourd'hui. Ces produits, du fait de la restructuration, sont en augmentation tellement importante que l'exploitant aujourd'hui ne peut pas les traiter, les volumes sont trop importants.

Toujours sur la partie Yser, nous allons, au niveau investissement, restructurer l'intégralité de la déchetterie, et en même temps que nous allons restructurer la déchetterie, nous envisageons d'implanter une recyclerie ou ressourcerie qui viendra là aussi un peu pallier la disparition du Centre de Tri.

Voilà ce qui est prévu pour l'année 2016. Il faut savoir que la dette s'élève à 4,1 M€. D'où l'intérêt –j'insiste là-dessus, je suis peut-être lourd– de continuer à préserver 500 000 € d'excédent de fonctionnement au moins. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur les TDMA.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. Y a-t-il des questions là-dessus ? Vous pourrez peut-être intervenir à la fin des présentations.

M. MOINS.- Sur ce dossier un peu technique, Monsieur GRANIER, vous nous dites qu'il y a une augmentation importante des produits recyclables. Dans quelles proportions ? Quelles en sont les raisons ? Parce que c'est assez étonnant et assez positif pour une fois. Cela, c'est l'écologie pratique.

M. LE PRÉSIDENT.- Concrète.

M. GRANIER.- Des raisons, j'en ai quelques-unes.

Je pense que le porte à porte est extrêmement efficace. Je pense aussi que le fait de restructurer et de bien spécifier qu'un jour on prend les produits propres, un autre jour on prend tout ce qui est « produits bruns », c'est-à-dire « le sale », et de bien spécifier les tournées très différenciées, cela nous a beaucoup aidés.

Je ne m'étendrai pas sur certains autres points qui pourraient être litigieux, mais je pense que cela a aussi facilité la compréhension pour les habitants et les personnes qui travaillent sur la collecte pour qu'il n'y ait pas ces problèmes de flux, parce que je ne peux pas expliquer que le dysfonctionnement des bennes bicompartimentées voit arriver un tel flux de matériaux.

M. MOINS.- Concernant la proportion, vous dites que cela a augmenté de manière importante. Selon quelle proportion ?

M. GRANIER.- Quasiment 50 %. C'est énorme.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Madame AMALRIC, vous pouvez présenter les orientations budgétaires pour le Budget du PLIE.

BUDGET DU PLIE

Mme AMALRIC.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) est un dispositif –je le rappelle– que la CABA a mis en place dès 1995 pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus en difficulté vis-à-vis de l'insertion professionnelle. Les actions sont mises en place dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre l'État, la CABA et le Conseil Départemental. Il a été renouvelé pour la période 2015-2020.

Au plan budgétaire, le PLIE bénéficie d'un cadre contractuel pluriannuel avec le Fonds Social Européen. En 2015, les arriérés dus par ce Fonds Européen sont restés très élevés, accroissant d'autant la charge de trésorerie que supportent les autres budgets de la CABA. En termes de gestion, les règles de comptabilité exigent bien sûr un rattachement des charges et des recettes à l'exercice concerné. Ce décalage rend difficile la visibilité des recettes affectées à un exercice. Néanmoins, le résultat d'exploitation de 2015 devrait se situer autour de 33 000 €.

Pour mémoire, le Budget Principal de la CABA reste le second financeur du PLIE après l'Union Européenne, avec une subvention de 100 000 €, sans compter les prestations en nature (locaux et moyens logistiques) estimées à près de 17 000 €.

En matière de gestion, les actions du PLIE sont traitées soit en mode « marchés », soit en mode « subventions ». Ces deux types de cadre juridique permettent de confier à des prestataires spécialisés la conduite des actions en faveur du public éligible à l'accompagnement par le PLIE, et notamment en faveur des seniors. Ce cadre juridique apporte des garanties spécifiques aux structures porteuses et exige d'elles la meilleure efficacité dans leur accompagnement de ces publics cibles.

Les mesures mises en place ainsi par le PLIE constituent à ce titre un dispositif tout à fait exemplaire. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame AMALRIC. Y a-t-il des questions là-dessus ? Le budget reste stable. L'action est importante. Nous avons beaucoup de fonds européens ; l'inconvénient, c'est qu'ils arrivent avec souvent largement deux ans de retard. Nous avons maintenu l'apport de la Communauté d'Agglomération dans la même épure depuis de très longues années.

Monsieur DALL'AGNOL, vous pouvez nous parler des campings qui nous coûtent cher.

BUDGET DES CAMPINGS

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président.

Le chiffre d'affaires de 2015 a été supérieur à la prévision et à celui de 2014.

La subvention de fonctionnement provenant du Budget Principal est stable depuis plusieurs années.

La maîtrise des charges de fonctionnement et des frais de personnel a permis à ce service de s'équilibrer tout en couvrant la charge de la dette, mais n'autorise que des investissements très modérés.

D'ailleurs, en matière d'investissements pour 2016, une étude de faisabilité est engagée sur le Camping de l'Ombrade. Différents travaux seront engagés sur les bâtiments des Campings de la Cère et du Moulin. Ces différents programmes nécessiteront un concours financier du Budget Principal, en plus des subventions pouvant être obtenues auprès des cofinanceurs traditionnels. Je vous rappelle que le tourisme est une compétence partagée par toutes les strates territoriales.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DALL'AGNOL. En tout cas, c'est un domaine dans lequel nous avons beaucoup d'investissements en cours et à réaliser. Y a-t-il des questions ? Non.

BUDGET DES TRANSPORTS

Nous en arrivons aux transports. M. ROUME souffre sur son lit de douleur. Je vais donc le suppléer en son absence, en lui souhaitant de souffrir le moins longtemps possible.

Nous avons, sur le Budget des Transports, un produit du Versement Transport qui se maintient, ce qui est bien. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous étions plutôt inquiets sur le produit du Versement Transport qui est payé par les entreprises à partir de 9 salariés. Or il se maintient bien. Tant mieux parce que, s'il ne se maintenait pas, ce serait très problématique. Nous avons une valeur actualisée de la subvention versée à STABUS qui évolue à un rythme proche de l'inflation. Cela, c'est une vision, Monsieur le Directeur Général des Services, qui est assez optimiste. C'est uniquement une approche 2015.

Par ailleurs, il faut souligner l'objectif de diminution de soutien financier du Budget Principal. Il faut toujours avoir des objectifs optimistes. Mais pour que cet objectif soit atteint, pour que le Budget Principal contribue moins au Budget Transport, je m'adresse à nos collègues Maires, il ne faut pas demander constamment que notre service de transport collectif fasse davantage de kilomètres. Il faut rationaliser le service au maximum.

Au niveau des investissements, nous sommes dans le dossier de mise en place de la restructuration du réseau.

Sur 2016, il y aura l'achat de bus et de navettes, dont des véhicules électriques, en partie subventionnés par le Conseil Régional, dans le cadre du Contrat avec la Région. Cela a été une négociation difficile, mais nous y sommes quand même arrivés.

Voilà ce que l'on peut en dire rapidement, je dis bien rapidement. Nous aurons l'occasion d'y revenir sur le budget quand nous voterons le budget. Je vous le redis une fois de plus très clairement : nous ne pouvons pas augmenter la contribution du Budget Principal sur le Budget Transport. Ce ne serait pas raisonnable. Le Versement Transport, en se maintenant, nous facilite les choses. Mais s'il venait à diminuer, cela deviendrait vraiment problématique. Et puis, quand il s'agit de restructurer le réseau, il ne s'agit pas de ne pas avoir des services de transport en commun performants ; il s'agit de le rationaliser. Quand il n'y a, sur certaines lignes, pas un chat dans le bus, nos concitoyens à juste titre se demandent pourquoi nous faisons circuler sur certaines lignes des bus dans lesquels il n'y a rien dedans. Quant aux expérimentations, quand nous les faisons, je souhaiterais que nous en tenions compte. Quand, sur des mois et des mois, il n'y a personne qui monte dans le bus, il n'est pas très raisonnable de demander le maintien de ces lignes.

Nous passons aux orientations budgétaires sur le Budget de l'Aéroport.

BUDGET DE L'AÉROPORT

M. GRANIER.- Je reprends la parole. La fréquentation de notre Aéroport est toujours en hausse. Elle aurait même pu être un peu plus élevée si l'avion n'avait pas connu quelques dysfonctionnements. Mais de ce côté-là tout va bien.

On peut dire qu'au niveau des charges de fonctionnement, l'exercice 2015 voit une petite augmentation. Parallèlement, les recettes de versement des taxes « Passagers » versées par la DGAC sont un peu inférieures à celles de 2014. En 2014, il faut savoir que nous avons eu quand même un réajustement par rapport à des investissements que nous avons faits sur la plate-forme parce que la Taxe « Passagers » est versée par rapport aux investissements que nous faisons sur le site et sur la plate-forme elle-même.

Le résultat 2015 devrait être juste positif, alors même que le report antérieur a permis de ne pas appeler la totalité des contributions attendues par le Département et la Communauté d'Agglomération.

Pour 2016, les charges à caractère général devraient progresser du fait de l'accroissement des mesures de sécurité qui seront mises en place à l'Aéroport, imposées par la DGAC. Il en sera de même pour les charges de personnel, vous le verrez la aussi tout à l'heure dans une délibération, puisqu'à la demande de Hop !, nous reprendrons le personnel de l'escale et nous assumerons l'escale.

Les équilibres financiers seront assurés une fois de plus par les contributions financières de la CABA et du Département.

Là, nous en sommes déjà aux investissements qui ont été faits sur 2015.

Nous voyons le camion de déneigement de la piste.

Vous voyez également le groupe de démarrage pour l'avion.

Nous devrions voir aussi la dégivreuse qui était, au départ, à l'essai et qui fera l'objet d'un achat sur 2016 mais qui, malgré son coût, devrait nous permettre de voir, au niveau du fonctionnement, quelques économies là aussi.

Les seuls risques par rapport à notre plate-forme aéroportuaire, c'est le contrat de DSP qui a été souscrit entre le Département et l'État en juin 2015. Il faut savoir que la loi NOTRe est passée par là et que la compétence dévolue au Département devrait passer à la Région. A partir de là, nous avons quand même des incertitudes pour l'avenir.

Par ailleurs, la convention entre la CABA et le Département doit être à nouveau signée et confirmée.

Voilà pour ce qui est de l'Aéroport, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Vous avez dit l'essentiel sur l'Aéroport. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure. La difficulté, sur la ligne aérienne, c'est effectivement de savoir qui, du Département ou de la Région, peut continuer à abonder le financement de la ligne aérienne avec nous, parce que ce qu'il faut c'est en tout cas que nous n'ayons pas moins qu'avant. Si nous pouvons espérer plus, il faudrait à ce moment-là que les 2 s'ajoutent et soient même bonifiés, puisqu'aujourd'hui le Département met 500 000 € sur la ligne aérienne et la Région 200 000 €. Mais cela pose un vrai problème juridique qui, à mon sens, n'est toujours pas résolu.

BUDGET DU CENTRE AQUATIQUE

Nous pouvons maintenant évoquer le Budget du Centre Aquatique, qui est un nouveau budget annexe que nous avons créé en fonction du problème des baisses de dotations pour anticiper sur le futur. C'est Charly DELAMAIDE qui peut faire la présentation des orientations budgétaires sur ce budget.

M. DELAMAIDE.- Comme le disait le Président, cette volonté de créer un budget annexe pour le Centre Aquatique a été motivée par la volonté d'assurer l'équilibre du service tout d'abord et puis, nous devons bien le dire, avec la volonté aussi d'optimiser les recettes fiscales en la matière puisque nous avons une opportunité pour le faire, et ce à compter de l'exercice 2015.

Malgré des recettes commerciales qui ont été inférieures aux prévisions, l'excédent d'exploitation se situe aux alentours de 182 000 €, ce qui nous permet de constituer un fonds de roulement tout à fait acceptable pour le fonctionnement du centre.

En investissement, nous allons réaliser la réfection –elle est en cours, elle est presque en phase terminale– du hammam et aussi des travaux complémentaires sur l'espace balnéo ; nous en avons profité pour faire des reprises et des aménagements un peu plus pertinents, notamment avec l'installation de cabines d'aquabike puisque c'est une activité qui avait été expérimentée sur le site et qui a eu un grand succès ; nous l'avons donc intégrée aussi dans le cadre des animations de l'espace balnéo.

Nous prévoyons des réaménagements sur la mer de sable en espace extérieur.

Nous allons mettre en place des équipements pour la luminothérapie, pour des activités beaucoup plus dans l'air du temps.

Enfin, il faut indiquer un élément important, suite au protocole transactionnel qui a été conclu avec le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et le titulaire du gros œuvre. Vous savez que nous avons des problèmes sur le pentagloss depuis longtemps. Il y a eu un protocole transactionnel et il y aura une importante opération de reprise sur les structures du bassin ludique intérieur qui sera réalisée dans le cadre des investissements en 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Et qui ne nous coûte rien.

M. DELAMAIDE.- Qui ne coûte rien à la collectivité puisque c'est dans le cadre de la transaction.

Voilà rapidement ce que je pouvais dire en ce qui concerne le Budget du Centre Aquatique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que nous avons fait le tour de la présentation de ces orientations. Il ne s'agit que d'orientations, ce n'est pas le budget. Mais il est important de vous donner le maximum d'informations, ce que vous avez dans chacun des rapports écrits. Y a-t-il globalement des interventions, des questions ou des interpellations ? Monsieur le Maire d'Aurillac, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- J'interviens pour dire que je trouve ce DOB d'abord très intéressant puisqu'il montre parfaitement la maîtrise des dossiers.

Maintenir une capacité d'autofinancement brut nous rendant tout à fait aptes à assumer tous les projets et en l'occurrence ces 8 M€ d'investissements, c'est un exercice difficile parce que la baisse des dotations n'est pas toujours anticipée de façon simple étant donné qu'il y a un facteur démographique qui peut jouer, il y a la contribution de toutes les collectivités qui, elle aussi, est affectée, et un certain nombre de recettes sont aléatoires comme les recettes économiques avec, bien sûr, comme cela a été dit, un autofinancement qui représente juste

6 %, donc très peu, et qui est susceptible d'une variation très importante.

Je crois que c'est un résultat de tous les jours, un résultat de tous les Élus et de tous les Services, mais c'est un exercice, en tout cas dans le contexte actuel, qui n'est pas facile, qui doit être souligné, et dans ces conditions pouvoir maintenir la capacité d'investissement et maintenir des projets c'est fondamental pour l'avenir de notre territoire, mais c'est aussi très important pour les entreprises qui en bénéficient localement.

Moi, je suis en tout cas très satisfait de ce DOB qui n'accroît pas non plus la fiscalité, vous l'avez dit et c'était l'un des objectifs pour maintenir une fiscalité stable, en sachant que c'est un enjeu important sur notre territoire et qu'il faut souhaiter pouvoir maintenir le plus longtemps possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire d'Aurillac. Y a-t-il d'autres observations ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, je pense que, quand les vaches étaient plus grasses, les débats d'orientations budgétaires étaient plus vifs, qu'à partir du moment où il y avait de l'argent, nous pouvions effectivement avoir des projets et imaginer un certain nombre de choses et qu'en conséquence les débats étaient sans doute plus vigoureux. Mais il faut savoir être raisonnable puisqu'aujourd'hui la situation financière de la France est compliquée. Vous parliez tout à l'heure de l'état de l'endettement. Je crois qu'en fin 2015, notre dette doit représenter 97 % du PIB, et je crois avoir lu qu'en 2026, elle devrait être de 101 % du PIB. L'Allemagne, à titre de comparaison, sera à 50 % du PIB. Bien sûr, ce ne sont que des pronostics, mais si ces pronostics devaient s'avérer véritables, cela veut dire que la situation de la France serait effectivement catastrophique par rapport à la situation de l'Allemagne. Nous savons aussi que le déficit public ne sera pas ramené à 3 % en 2017 comme l'on s'y est engagé il y a un certain nombre d'années malgré une certaine indulgence de l'Europe, et qu'en conséquence la situation est difficile.

Cela veut dire que nous devons être extrêmement prudents parce que la contribution des ménages et des collectivités au redressement des comptes publiques sera nécessairement longue et durera au-delà de 2017. Dire le contraire, c'est forcément mentir aux Français et donc aux Aurillacois.

J'ai noté que la baisse des dotations et contributions, y compris la contribution au redressement des comptes publics, correspond pour l'année 2015 à 1 M€ environ. C'est un montant relativement important. J'ai noté les 50 M€ de budget global de la CABA, mais c'est un montant qui est important et qui, sur 2016, devrait, si j'ai bien compris, se reconduire. Il faut donc que nous soyons extrêmement prudents et il faut éviter que l'on fasse croire aux gens que nous pouvons faire n'importe quoi. Il faut donc que nous soyons raisonnables ; c'est la raison pour laquelle les débats doivent être des débats sérieux, et non pas des débats allant un peu dans tous les sens.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas croire en l'avenir de notre territoire. Nous avons vu un certain nombre de projets sur Mandailles, sur le Puech des Ouilhes. Nous avons aussi sur Aurillac un certain nombre de possibilités d'attractivité. Notre territoire présente un certain nombre de potentiels en matière d'attractivité. La question, c'est d'arriver à mobiliser ces atouts et d'arriver à en faire un point fort.

Cela passe sans doute par des investissements importants. C'est ce qui est envisagé là. Mais je pense –et vous savez, Monsieur le Président, que je suis un peu têtu dans mes observations– que cela passe aussi par une chose que je m'étais autorisé à donner comme idée l'année dernière et je vais la réitérer parce que la rhétorique c'est au moins trois fois. L'année prochaine, vous aurez sans doute le même discours, mais c'est comme cela. Sans

doute aurez-vous à faire une activité proactive en matière d'entreprises.

La CABA, aujourd'hui, perd de la population, au titre de l'année 2015. Au dernier recensement malheureusement, je crois que ce sont 200 habitants en moins sur la CABA, de mémoire. Alors cela peut être considéré comme pas important. Cela résulte de la très forte baisse de la Ville d'Aurillac, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette baisse de population parce que cela entraînera aussi des baisses de dotations à venir. Il faut donc que nous fassions un effort important d'attractivité. Je pense que si nous devons investir dans la réserve foncière d'Esban, si nous devons investir dans la 6^{ème} tranche du Pôle d'Entreprises, il faut aussi aller chercher des entreprises parce qu'aujourd'hui il y a une concurrence importante, et si nous n'avons pas d'entreprises, des petites entreprises, qui seraient susceptibles de s'installer et que nous serions à même d'aller chercher, d'accompagner, de soutenir, en sachant que c'est un travail de longue haleine qui ne peut être réalisé que par des organismes spécialisés ou par des collectivités dans le cadre d'une concertation, d'une coordination, il me semble que nous ne vivrons qu'avec le potentiel d'entreprises que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire un potentiel qui est malheureusement trop faible, et en conséquence nous pouvons craindre que notre population ne se régénère pas assez vite. Je crois qu'il y a donc un effort important à faire en matière de recherche d'entreprises ; c'est ce que l'on appelle la pro-activité. Je pense que nous devrions effectivement, Monsieur le Président, essayer de débloquer un budget qui sera sans doute un budget assez peu important pour que nous puissions mettre en place, au sein de la CABA, avec des organismes consulaires ou avec d'autres organismes existant au sein de la Région Rhône-Alpes/Auvergne, une recherche d'entreprises et un suivi d'entreprises pour les faire venir dans notre territoire. Je crois qu'il faut que nous y réfléchissions et que nous essayions d'apporter une réponse sur ce point.

Cela, c'est la première observation.

Deuxième observation, et c'est ma deuxième marotte, c'est la mutualisation des services entre la CABA et nos collectivités parce que, si la CABA a aujourd'hui une baisse de dotations, la Ville d'Aurillac en supporte aussi et les autres Communes de notre Communauté d'Agglomération supportent, elles aussi, des baisses de dotations. Nous ne pouvons arriver à résoudre cette difficulté qui sera une difficulté qui va se reproduire sur les années à venir qu'avec une mutualisation active et forcée des services communs, pour que nous puissions réduire nos charges de fonctionnement et essayer de maintenir une capacité d'investissement.

Voilà les deux orientations que je réitère et que je réitérerai peut-être l'année prochaine. C'est la rhétorique, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Y a-t-il d'autres observations ou questions ? Non. Je vais répondre.

Je remercie le Maire d'Aurillac de ses propos.

Sur ces orientations, vous l'avez rappelé, Monsieur MOINS, nous sommes obligés d'être prudents pour préserver nos marges d'autofinancement parce que cela peut glisser très vite, que la situation globale du pays – mais il n'y a pas que la France – est difficile au niveau budgétaire et que les contributions de l'État diminuent. Vous l'avez dit, et vous avez annoncé d'ailleurs que cela allait se poursuivre après 2017. C'est bien de le dire dès maintenant. Mais alors si cela doit se prolonger à ce rythme-là après 2017, écoutez, là, je crois que nous n'aurions plus beaucoup de questions à nous poser sur les financements à réaliser dans nos collectivités parce qu'il faudra considérer que, en dehors de l'entretien courant, il n'y a plus rien à faire. Il faut quand même que nous soyons, les uns et les autres, un peu prudents par rapport à cela.

Et puis, je suis parti à la demande du Président du Sénat trois jours en Turquie. Là-bas, l'endettement, ce n'est pas 50 % comme l'Allemagne, c'est 31 %, et ils ont triplé le PIB en

12 ans. Il ne faut pas s'étonner que le gouvernement soit réélu.

Si en France il y avait un gouvernement qui arrivait à tripler le PIB en 12 ans, je pense qu'il n'y aurait pas d'alternance tous les 5 ans.

M. MOINS.- Et il n'y aurait pas de dette.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais, bon, ce sont d'autres choix aussi.

Sur ce que vous venez de dire, sur la pro-activité, je crois qu'en la matière il faut qu'il y ait un partenariat avec la Collectivité qui, maintenant, a la compétence économique, c'est-à-dire la Région, c'est-à-dire qu'il faut très rapidement que nous sachions quels sont l'orientation et l'objectif du Conseil Régional Auvergne/Rhône-Alpes là-dessus parce que c'est bien évidemment en partenariat avec le Conseil Régional que nous pouvons mener ce type d'action qui est d'ailleurs tout à fait dans la vraie compétence des nouveaux conseils régionaux. Et puis, on nous a suffisamment dit que les Grandes Régions allaient permettre le développement économique parce qu'elles avaient beaucoup de sous et que cela nous faciliterait les choses. Je pense donc qu'au cours de l'année 2016 nous saurons quelle est la politique que vise le Conseil Régional et le partenariat que nous pouvons nouer là-dessus avec eux.

Pour le reste, s'agissant du développement économique, je crois que, pour construire, il faut d'abord s'occuper des fondations. C'est quelque chose qui est simple. Faire du développement économique si nous ne sommes pas efficaces sur les questions d'accès à notre territoire, c'est quand même extrêmement problématique. Cela ne résout pas tout. Nous avons débloqué les travaux de la N122 ; nous ne l'avons pas rappelé tout à l'heure, cela va nous coûter 1 M€. C'est un choix stratégique que nous avons fait. Du train, j'en ai parlé, mais là il faut aussi s'adresser à ceux qui s'en occupent. Nous n'avons pas la compétence, nous, sur le train. Il faut que nous arrivions à mobiliser à la fois le Conseil Régional et l'État pour faire en sorte que notre territoire continue à être desservi. Si nous avons fait des efforts considérables sur l'aéroport ces dernières années, c'est parce que nos entreprises en ont besoin de manière impérative. Si on accède plus difficilement qu'avant à notre territoire, il sera encore plus difficile de faire venir un certain nombre d'entreprises. Mais les deux éléments ne sont pas du tout antagonistes.

Mais je crois vraiment que, là-dessus, cela dépend beaucoup de la définition d'une politique régionale. Moi, je ne vois pas d'inconvénients à ce que nous travaillions pour débloquer une action et des crédits là-dessus. Je pense que c'est tout à fait faisable.

Sur la mutualisation, la mutualisation, il ne faut pas que ce ne soit qu'un mot. La mutualisation n'a de sens que si elle permet de faire des économies. Or nous avons, dans nos collectivités, des personnels qui, de toute façon, y sont jusqu'à leur retraite ou jusqu'à leur départ vers d'autres cieux, mais en général c'est essentiellement jusqu'à leur retraite. Donc mutualiser plusieurs services si on ne fait qu'agglomérer des personnels, cela n'a guère de sens. Ce qu'il faut, c'est une gestion prospective, c'est-à-dire arriver à déterminer justement les départs à la retraite et puis déterminer quelques axes sur lesquels nous pouvons le faire. Nous y avons travaillé, mais – je l'ai souvent dit – la meilleure mutualisation que nous ayons faite jusqu'ici, ce sont des transferts totaux de compétences parce que, cela, ça a une efficacité.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas poursuivre dans la démarche. Cette année, nous avons des services qui sont mutualisés et d'autres qui sont transférés, nous avons les deux. C'est une bonne chose. Pour le reste, je pense que cela se planifie, mais cela se planifie sur plusieurs années parce que, sinon, regrouper des gens, s'il y a deux services de 4 agents et qu'il reste 8 agents, ce n'est pas une économie. Mais il faut avoir la mutualisation à l'esprit. Et puis, vous savez, les gouvernements, quels qu'ils soient, vont nous pousser à la mutualisation, que nous en ayons envie ou pas, en nous zigouillant les crédits. Nous ferons donc avec.

Voilà ce que je voulais vous répondre. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°2016/13.

Si vous le voulez bien, nous pouvons passer aux délibérations suivantes. La première que vous voyez revenir tous les ans depuis 2002, c'est M. DELAMAIDE qui nous la rapporte, c'est la subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION N° 2016/14 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE DE FORMATION OMNISPORTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : M. DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Ce versement de subvention s'effectue dans le cadre d'une convention, dont je souhaiterais rappeler l'essentiel.

L'objet de la convention fait état des engagements du C.F.O. :

- Le C.F.O. s'engage à réaliser des actions en accord avec la politique sportive de la CABA, notamment sur l'intégration des jeunes issus de notre territoire.
- Il s'engage également dans l'accomplissement d'actions auprès des jeunes sportifs licenciés dans les différents clubs du Bassin d'Aurillac.
- Enfin, il doit permettre, notamment en termes de formation aux métiers du sport, le développement local du Bassin Aurillacois.

La collectivité CABA s'engage à contribuer pour un montant de 30 000 €.

Les modalités de versement seraient :

- un acompte de 10 000 € en mars 2016,
- un autre acompte de 10 000 € en juillet 2016,
- le solde, de 10 000 €, en décembre 2016.

Ce versement s'effectue par rapport à des justificatifs. Concernant l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 janvier 2015, il a été pointé, dans le cadre du rapport financier, que pour la 3^{ème} année consécutive, les objectifs et les résultats avaient été atteints par une maîtrise des dépenses et une optimisation des ressources.

Ils ont pu également honorer les échéances de prêts à moyen terme qu'ils avaient contractés.

Au niveau de la formation, il y a eu quelques difficultés pour assurer le renouvellement des effectifs dans la globalité sur des formations ; mais les résultats des taux de réussite aux examens ont été maintenus.

Dans le cadre du rapport d'activité, il a été fait état de la présence de 53 stagiaires issus de diverses pratiques sportives : le rugby, le football, le fitness, l'athlétisme, le volley, le basket, les activités de pleine nature, la danse, le patinage et le tennis de table.

Il faut savoir également qu'il y a 31 stagiaires accueillis régulièrement sur la partie « hébergement et restauration », et que les taux de réussite aux examens avoisinaient les 88 %.

Il faudrait aussi souligner également qu'ils ont pu répondre à des demandes d'encadrement dans le cadre des TAP pour certaines communes.

Dans le cadre du rapport financier, au niveau des recettes, elles ont fait apparaître un résultat à hauteur à peu près de 297 000 € pour des dépenses à hauteur de 295 000 €, donc un résultat net financier positif de 2 100 €.

Là, nous sommes dans l'attente de la présentation des comptes pour les exercices 2014 et 2015. L'assemblée générale ne s'est pas encore tenue, mais en temps voulu bien sûr, on nous fera passer les éléments comptables nécessaires, qui nous sont dus.

Il vous est proposé aujourd'hui :

- d'adopter le projet de convention qui a été annexé à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer cette convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement de la subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre de Formation Omnisports.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Je rappelle que nous versons ces 30 000 €. Au départ, c'était une subvention de 37 000 € ; nous l'avons réduite à 30 000 il y a 5 ou 6 ans. C'est dans le cadre de notre compétence « Développement économique et Enseignement supérieur » que nous finançons ces 30 000 € au Centre de Formation Omnisports du Stade Aurillacois.

M. CORNET.- Je ne participe pas au vote. Je suis concerné par cette affaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, M. CORNET ne participera pas au vote. Il est membre du conseil d'administration du Centre de Formation Omnisports.

Pas de questions là-dessus. Quand le Stade Aurillacois dit que nous ne versons pas de subvention, nous pouvons lui rappeler que, cela, ça en est quand même une. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. CORNET ne prend pas part au vote.

La délibération n°2016/14 est adoptée à l'unanimité des votants. Je vous remercie.

M. GRANIER va nous parler du CPIE.

DÉLIBÉRATION N° 2016/15 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE DE HAUTE AUVERGNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016
Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Là aussi, il s'agit du versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE. Vous le savez, le CPIE a connu des années difficiles et des exercices difficiles. Sous la présidence de M. ZUBER, celui-ci a restructuré le fonctionnement, tout en gardant les activités essentielles qui font la vie du CPIE, c'est-à-dire :

- les études d'expertise environnementale,
- l'animation et la formation autour de l'environnement.

Aujourd'hui, le travail qui a été fait peut nous amener à reconduire cette subvention puisqu'il semblerait que nous soyons sur la bonne voie.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de permettre au Président la signature de la convention qui est annexée à la délibération. C'est une subvention de 93 000 €. C'est ce qui avait déjà été prévu les années précédentes et que nous reconduisons.

M. LE PRÉSIDENT.- Le trou était relativement important, et je vous rappelle que nous avons dû consentir une avance remboursable de 100 000 € en plus de la subvention de 93 000 € pour leur permettre de passer le cap, en espérant que nous serons remboursés. Mais ils font beaucoup d'efforts pour rétablir la situation. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/15 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite une délibération sur l'attribution d'une subvention à la Mission Locale. Mme LOURS n'est pas là. Madame LABLANQUIE, voulez-vous la rapporter ? Je vous passe la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2016/16 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016
Rapporteur : Mme LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Je vais effectivement vous rapporter cette délibération. C'est aussi une délibération bien classique et récurrente. Depuis plusieurs années, la CABA est partenaire financier de la Mission Locale. Je ne reviendrai pas sur l'intérêt de la Mission Locale au niveau de l'Agglomération. L'association s'est investie particulièrement dans la mise en place du dispositif « Emploi Avenir » et dans l'accompagnement des publics concernés, en étant une référence au niveau régional.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Pour 2016, il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 164 000 € au profit de la Mission Locale.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 164 000 € à la Mission Locale au titre de l'année 2016 et de s'engager à inscrire les crédits nécessaires dans le Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. En fait, nous maintenons à 164 000 € cette subvention pour la Mission Locale. C'est la Communauté d'Agglomération qui est le premier financeur de la Mission Locale qui fait beaucoup de travail au niveau des jeunes du territoire. C'est une action tout à fait utile et qu'il convient de maintenir parce qu'il y a plusieurs milliers de jeunes chaque année qui franchissent les portes de la Mission Locale.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/16 est adoptée à l'unanimité.

Madame LABLANQUIE, vous pouvez continuer dans le même élan et le même dynamisme pour la présentation de la délibération suivante.

DÉLIBÉRATION N° 2016/17 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « ACCENT JEUNES » AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : Mme LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Avec beaucoup de conviction, j'ai plaisir à rapporter cette délibération parce que je suis convaincue de l'intérêt de ces associations. Je vais parler du versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association « Accent Jeunes » au titre de l'exercice 2016.

Là aussi, depuis de nombreuses années, la CABA est un partenaire financier important de l'Association « Accent Jeunes ». Par le passé, un conventionnement multipartite avait été mis en place, mais les contraintes apportées par ce dispositif ont justifié l'établissement d'une convention propre entre la CABA et ce partenaire associatif.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi relatif aux modalités de financement de l'équipe de prévention spécialisée gérée par l'association « Accent Jeunes ». Cette convention entre les parties a pour but de définir les conditions dans lesquelles la CABA participe au financement des projets conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que les missions de l'association « Accent Jeunes » s'inscrivent au moins partiellement dans le cadre des objectifs qu'entend développer la CABA au titre de sa compétence « Politique de la Ville » et notamment les actions de prévention de la délinquance. En outre, la CABA fait régulièrement appel aux services marchands mis en place par « Accent Jeunes », par exemple pour l'entretien des sites ou des chemins de randonnée, ainsi que pour des actions plus ponctuelles comme la distribution de prospectus ou le nettoyage.

Pour 2016, il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 48 000 € au profit d'Accent Jeunes.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 48 000 € à l'Association « Accent Jeunes » au titre de l'année 2016 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des budgets primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Ce sont des subventions importantes, les quatre que nous venons de passer ; il y en a quand même pour plus de 320 000 €. Ce n'est pas neutre. Mais ce sont des associations qui réalisent un travail de terrain qui est tout à fait utile. A Accent Jeunes, en plus de la subvention, comme l'a rappelé Mme LABLANQUIE, nous leur confions un certain nombre de chantiers, de travaux, et c'est aussi un bon moyen utile au niveau de l'insertion.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GRANIER, vous pouvez nous présenter un avenant n° 1 au marché sur le tri et le conditionnement des déchets ménagers recyclables.

DÉLIBÉRATION N° 2016/18 : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 20 12/003B TRI ET CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Comme nous le disions tout à l'heure, les produits recyclés arrivent maintenant en nombre conséquent au Centre de Tri de l'Yser, et le Centre de Tri devant évoluer dans les mois qui viennent, il est proposé de signer un avenant avec Oxyplus. La Communauté d'Agglomération souhaite faire évoluer le Centre de Tri de l'Yser en y installant une ressourcerie, je vous l'ai déjà dit tout à l'heure. Je vais faire un exposé rapide, je ne reprends pas toute la délibération.

Nous allons également effectuer un travail avec le SYDED du Lot et nous signerons un marché qui devrait permettre d'éliminer tous ces flux de matériaux qui, aujourd'hui, ne peuvent pas être traités par Oxyplus. Le marché entrerait en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016 et nous permettrait d'éliminer ces produits.

Le marché actuel n'intégrait pas un traitement des flux multi-matériaux. Aujourd'hui, nous sommes limités dans les produits que nous amènerons au SYDED du Lot. Le pré-tri sera nécessaire pour redescendre le taux de refus en dessous des 30 % sur les dépôts qualifiés de flux de catégorie 2. Pour éviter ces refus de plus de 30 %, nous sommes obligés de créer un nouveau tarif qui n'existait pas dans les documents que nous avons avec Oxyplus, à savoir un tarif de pré-tri du flux de multimatériaux à 30 € HT la tonne.

La prestation sur ce pré-tri et la qualité de ce pré-tri sera faite après pesée et analyse entre la CABA et le service d'Oxyplus. Seront retirés les sacs poubelles noirs, les D3E, les textiles et les gros cartons.

Un conteneur de 30 m³ sera mis à disposition de la société Oxyplus pour se débarrasser des encombrants ou des éléments qu'elle doit trier et ils seront éliminés par la CABA. Il faut savoir que les cartons, quant à eux, retrouveront le cycle normal de traitement.

Nous nous étions engagés auprès d'Oxyplus, sachant que leur contrat serait reconduit jusqu'au 30 septembre 2016, à traiter 3 000 tonnes par an au niveau du Centre de Tri de l'Yser. La prolongation de six mois aurait un impact financier de 204 000 €, ce qui est tout à fait normal au vu des volumes à traiter.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet d'avenant n°1 au marché n°2 012/003B « Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables », approuvé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 10 février 2016 en tant qu'il prolonge la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2016 ;
- d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Cela nous permettra aussi de pérenniser l'activité d'Oxyplus. Je le souligne.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. Ce qui était tout à fait important et indispensable. Ce qui vous est présenté, c'est quand même une évolution considérable de la question du tri des déchets. Il y a eu un projet d'ailleurs sur lequel avait beaucoup travaillé le SMOCE, de création d'un nouveau centre de tri. Mais toutes les évolutions et toutes les orientations données au niveau national, et en particulier par l'ADEME vont dans le sens de ne subventionner que les centres de tri avec un tonnage très important et donc de faire des regroupements. Ce qui nous a amenés à contracter avec le SYDED du Lot qui a des installations particulièrement performantes parce que nous n'avons pas un volume de déchets suffisant pour un centre de tri ; eux d'ailleurs ont besoin aussi de conforter leur volume puisqu'ils en récupèrent une

partie de la Corrèze.

M. GRANIER.- Ils en récupèrent aussi sur l'Aveyron.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est une évolution assez logique d'ailleurs d'avoir une approche du traitement et du tri en dehors des frontières départementales, je pense même en dehors des frontières régionales, quels que soient les transferts de compétences qui ont été prévus. Voilà quel est l'objet de la délibération. Je crois que ce sera un progrès. Nous sommes en train d'évoluer très fortement sur ce dossier, et je pense que nous aurons de bons résultats, y compris financièrement.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Vous disiez que cette délibération permettrait de pérenniser l'action d'Oxyplus. Est-ce que cela veut dire qu'à terme nous allons garder le même nombre d'emplois d'insertion sur le site ?

M. GRANIER.- Dans l'immédiat, il s'agit de pérenniser l'association. En clair, jusqu'au 30 septembre, oui, nous aurons le même nombre d'emplois d'insertion. Lorsque nous aurons passé cette date-là, nous ferons le nécessaire pour que l'outil d'insertion reste un outil d'insertion, pas avec le même nombre de personnes ; ce n'est absolument pas possible puisque nous n'aurons pas les mêmes flux et pas la possibilité de les traiter de la même façon. D'où l'intérêt pour nous de travailler sur la recyclerie/ressourcerie qui, par la suite, nous permettrait de remonter le niveau de personnel d'insertion ou, si cela fonctionnait très bien, sensiblement équivalent ou supérieur à celui que nous connaissons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la Politique de la Ville. Mme LABLANQUIE va nous présenter la délibération, et le Maire d'Aurillac qui est directement intéressé là-dessus interviendra.

DÉLIBÉRATION N° 2016/19 : CONTRAT DE VILLE 2015/2020 – PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER PRIORITAIRE « MARMIIERS »

Rapporteur : Mme LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Par la réforme de la Politique de la Ville en 2014, les CUCS ont été remplacés à compter du 31 décembre 2014 par les Contrats de Ville pour la période 2015/2020. D'où la signature du Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac le 13 novembre 2015 avec, pour objectif premier, de proposer une transformation profonde du Quartier Prioritaire de Marmiers afin de développer la mixité sociale et fonctionnelle.

Ce quartier bénéficiera des crédits spécifiques dans le cadre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine mis en œuvre par l'ANRU au titre des Quartiers d'Intérêt Régional. Les sommes qui ont été pré-réservées sont les suivantes :

* 1,2 M€ de l'ANRU,

* 2,4 M€ de la Région Auvergne/Rhône-Alpes.

Ces disponibilités financières seront confirmées selon la nature et la qualité du Plan de Rénovation Urbaine. Il est prévu 7,56 M€ pour des projets d'intérêt régional qui seraient estimés très ambitieux, ce que nous devons viser.

D'où la présentation de ce protocole de préfiguration du Projet de Rénovation Urbaine par

cette délibération, en sachant que ce protocole sera signé fin mars.

Dans un deuxième temps, il conviendra de rédiger un Projet de Rénovation Urbaine entre avril 2016 et juin 2017. A la suite duquel suivra la signature d'une convention pluriannuelle 2017-2025 avec l'ANRU et la Région.

C'est un cabinet d'études qui a élaboré le protocole de préfiguration que nous vous présentons avec les partenaires concernés : l'État, la Région, la CABA, la Ville, le bailleur Logisens et la Caisse des Dépôts.

Ce protocole de préfiguration du Projet de Rénovation Urbaine du quartier « Marmiers » d'Aurillac se structure autour de six points majeurs :

- D'abord, la présentation du quartier concerné. Il est présenté en image sur ce plan qui est projeté.
- La vocation du quartier dans les 10-15 ans à venir, dont les finalités sont la modification de la structure sociologique et l'amélioration de son image et de son attractivité.
- Trois propositions d'axes de travail :
 - l'axe n° 1, c'est la stratégie territoriale, dont la consolidation de l'entrée Sud de l'agglomération ;
 - l'axe n° 2, c'est l'opportunité d'un écoquartier de vant permettre de modifier la politique de peuplement du quartier (Mixité sociale et intergénérationnelle) ;
 - l'axe n° 3 : le développement de la mixité et des fonctions en renforçant l'attractivité du quartier (en travaillant sur l'image du centre commercial de Marmiers, en développant l'activité économique) et surtout en affirmant la polarité « sports et loisirs » du Sud d'Aurillac.
- Le programme de travail comprenant les études qui doivent permettre de préciser et définir le futur Projet de Renouvellement Urbain ; elles sont nombreuses, au nombre de 8 je crois.
- Les plans de financement et le calendrier prévisionnel du programme de travail qui sont également inclus dans ce protocole.
- La gouvernance et l'organisation du travail avec un comité de pilotage, un comité technique et les groupes de travail locaux « Contrat de Ville ».

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver ce protocole de préfiguration du Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire « Marmiers », tel qu'il est joint à la présente délibération et de l'annexer au Contrat de Ville 2015-2020 du Bassin d'Aurillac, comme l'État le préconise ;
- d'autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à signer ce protocole de préfiguration ;
- de mobiliser les moyens nécessaires, sur la durée du protocole de préfiguration, afin d'aboutir à la définition du PRU et à la signature d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU, la Région Auvergne/Rhône-Alpes et la Caisse des Dépôts.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur le Maire d'Aurillac, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- La présentation a été bien faite. Effectivement, ce quartier est malheureusement éligible à la Politique de la Ville ; ce qui veut dire que, sur des critères fiscaux essentiellement, de revenus, c'est un carroyage qui permettait d'identifier à peu près 1 000 habitants sur la Ville d'Aurillac qui avaient une situation de pauvreté importante.

D'autres quartiers sont des quartiers de veille, notamment dans le centre ancien et sur les hauts de Belbex. Mais il fallait une taille minimum et c'était atteint sur cette zone-là.

La problématique pointée par la nouvelle Politique de la Ville, c'est une concentration des aides pour obtenir des résultats objectifs, quantifiables et identifiables sur une période de 2017 à 2025 comme cela a été dit.

Il y a de nombreux moyens qui sont concentrés dans ce dispositif puisque, comme l'a dit Mme LABLANQUIE, ce sont à peu près 3,6 M€ a minima ; si d'autres projets permettent d'abonder dans ce fonds, nous pourrions obtenir un peu plus. Mais le sujet était de relever le défi d'un projet ambitieux. C'est ce qui a été fait par ce protocole de préfiguration puisqu'il importe de se projeter jusqu'en 2025 et de voir quel type de quartier nous voulons avoir sur cet espace-là.

Le premier choix qui a été fait ou le premier axe qui a été retenu, cela a été une stratégie de consolidation de l'entrée Sud de la ville. On voit qu'aujourd'hui, c'est un quartier qui a des axes routiers importants, que ce soit le boulevard de Verdun ou des avenues très denses avec de la circulation rapide et qui doivent, aujourd'hui, être aménagés pour rendre ce quartier sécurisé dans sa vocation urbaine et en même temps pour en faire un lieu où il fait bon vivre. C'est donc un sujet bien sûr important.

Le deuxième sujet, c'était la vision d'un écoquartier. Alors il y a un travail très important fait par le bailleur présent sur le lieu puisque, déjà, de nombreux travaux ont été faits de mise aux normes et d'adaptation des bâtiments, mais ce travail peut être poursuivi et c'est un sujet qui devra être traité pour travailler sur le bâti, mais aussi sur la politique de peuplement parce que le sujet consiste à ne pas concentrer sur ce quartier de la ville les difficultés et à réfléchir, là, sur la durée, à une politique de peuplement ambitieuse et assurant une mutation du quartier.

Le troisième élément –et c'est un élément important ; ceux qui ont vu le film tout à l'heure de Polygone « Toit et emploi » ont pu l'apprécier– c'est le critère économique parce qu'il faut aussi inscrire sur ce territoire des actions économiques en priorité à destination des habitants du quartier, pas uniquement, mais en tout cas en priorité pour les habitants du quartier, pour justement relever ce défi de l'intégration et du lien social.

Plusieurs projets étaient prévus dans notre programme municipal, notamment la rénovation du centre commercial parce que c'est un poumon économique du quartier même s'il vieillit, même s'il a besoin d'être adapté, même s'il doit être travaillé ; il y a un enjeu sur le commerce de proximité dans ce quartier.

Deuxième élément structurant porté, c'est le projet Créa@Cité qui permettrait sur un même lieu à la fois d'avoir des activités économiques, notamment dans l'économie sociale et solidaire, mais aussi des activités culturelles sur les arts numériques et notamment sur les musiques actuelles, qui pourraient parfaitement se faire avec le CMDA ou avec d'autres partenaires.

Troisième enjeu, c'est le tissu associatif qui permettrait d'oxygéner ce quartier en en faisant un lieu de vie ouvert sur l'ensemble de la ville, et qui ne soit pas identifié, comme cela pourrait être un risque, comme un ghetto de la ville.

L'enjeu est majeur, essentiel. Je crois qu'il faut maximiser les moyens que nous offre ce dispositif pour relever le défi de ce quartier sur les dix ans qui viennent. C'est un enjeu qui s'inscrit dans le long terme, mais qui nécessite des actions fortes parce qu'encore une fois les critères retenus sur la Politique de la Ville sont quand même des critères très durs et qui,

objectivement, doivent nous alerter.

Un travail important sera à faire sur la mixité sociale. Dans le cadre de cette mixité sociale, l'idée n'est pas de déplacer les personnes pour cacher les difficultés, mais au contraire de donner les moyens aux habitants du quartier d'améliorer leur qualité de vie, que ce soit par l'écoquartier qui a un sens en termes d'aménagement urbain et d'espace public, mais aussi par des activités économiques –je crois que cela avait été relevé dans l'enquête par le Bureau d'études– et des habitants qui ont une fierté à être dans ce quartier. Cela veut dire qu'il ne faut pas stigmatiser la population qui vit dans ce quartier, mais au contraire développer toutes les chances de développement pour ce quartier pour éviter une sur-identification du quartier comme pourrait l'être un ghetto et en faire un lieu de vie important de la ville d'Aurillac ouvert sur d'autres activités culturelles et sportives qui assureront aussi une vie du quartier non refermé sur lui-même, mais au contraire ouvert sur tous les habitants qui souhaitent participer au projet Créa@Cité ou au centre commercial. Il s'agit donc d'en faire un lieu de vie et de relever ce défi.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais indiquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je souhaiterais intervenir, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, pour compléter les propos de Pierre MATHONIER. C'est un projet qui est essentiel pour ce quartier. Logisens, que j'ai la charge de présider, travaille beaucoup et a beaucoup travaillé sur ce Contrat de Ville. Les membres du conseil d'administration, que ce soient Josiane COSTES ou Michel ROUSSY, participent assez régulièrement à ces débats tous les mois ou quasiment sur ses orientations.

Je crois qu'il faut noter deux choses.

D'abord, les Services de la CABA ont beaucoup travaillé sur l'élaboration de ce protocole, et je pense notamment à M. Alexandre BERGER qui a beaucoup travaillé, alors que le travail n'était pas forcément très simple. Il a beaucoup travaillé sur ce protocole d'accord et je crois qu'il faut savoir remercier le personnel quand le personnel est efficace et travaille particulièrement bien sur un dossier qui est très compliqué. Premier point.

Deuxièmement, c'est un enjeu essentiel parce que cette loi offre beaucoup d'opportunités. Elle offre des opportunités en matière de financements, mais elle offre aussi des opportunités en matière d'attribution de logements ; ce qui était, pour Logisens qui est le seul bailleur social de ce quartier, une difficulté parce que la mixité cela passe aussi par les conditions d'attribution des logements, et la loi qui a été votée et qui met en place ce Contrat de Ville aujourd'hui donne beaucoup d'opportunités pour améliorer la mixité sociale dans ces logements. Cela paraît anodin, mais cela devrait être une solution assez efficace pour améliorer la situation.

Concernant ces cités, beaucoup de choses ont été faites déjà par Logisens dans les années précédentes. Beaucoup de projets sont déjà dans les cartons pour permettre que ces logements soient des logements économes en énergie, mais aussi accessibles aux personnes qui veulent habiter dans ces quartiers. La difficulté du quartier, c'est que nous avons des personnes qui sont pauvres majoritairement puisque le niveau de revenus est très faible, mais en outre qui sont des personnes âgées et qui souhaitent rester dans ce quartier. La difficulté que nous avons, c'est d'arriver à adapter les logements à partir de logements qui sont habités. Il faut donc modifier et adapter des logements avec des logements occupés, ce qui est relativement compliqué. Il y a des programmes de rénovation de ces cités, notamment des cités anciennes comme la Résidence HLM de Marmiers qui est une des plus anciennes cités d'Aurillac, qui sont en cours d'examen et de programmation pour une rénovation complète et permettre un accueil dans les meilleures conditions des Aurillacois qui habitent

dans ce secteur. Voilà ce que je voulais indiquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres observations ? Non. C'est un dossier important parce que, comme vous l'avez rappelé tous les trois, cela vise un peu plus de 1 000 de nos concitoyens qui ont des caractéristiques de faibles revenus, d'âge avancé, de solitude, et qui, pour plus de 10 % d'entre eux, sont d'origine étrangère, donc avec des difficultés parfois d'illettrisme ou de communication. Vous avez eu raison de rendre hommage à nos services qui ont beaucoup, beaucoup travaillé sur un dossier qui est important parce que cela doit générer un des concours importants au niveau financier de l'État. En même temps, toute la difficulté de l'exercice, c'est que c'est une vraie usine à gaz, et une usine à gaz concentrée sur un faible espace et quand même sur peu de population. C'est cela la difficulté de ce type de procédure ; c'est-à-dire qu'autant cela coule de source sur des villes importantes ou des quartiers très importants, autant manier ce dispositif extrêmement compliqué sur un quartier aussi restreint, c'est quand même très délicat, et c'est beaucoup d'énergie pour nos services et pour les élus, tant les élus de la Ville d'Aurillac que de la Communauté d'Agglomération.

En tout cas, c'est un dossier dont l'objectif est de permettre aux habitants du quartier de mieux vivre et d'avoir des conséquences positives, que ce soit sur les conditions de vie, sur la qualité du logement ou sur l'emploi. Le but, c'est qu'ils y vivent mieux à la sortie du contrat qu'aujourd'hui. En même temps, il ne faut pas que cela génère non plus de distorsion par rapport aux autres quartiers. C'est quand même un exercice difficile. Merci pour vos interventions. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/19 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons, en administration générale, le contrat standard IATA d'assistance en escale Hop !.

DÉLIBÉRATION N° 2016/20 : CONTRAT STANDARD IATA D'ASSISTANCE EN ESCALE HOP ! – AJOUT DE L'ACTIVITÉ D'ASSISTANCE AUX PASSAGERS
Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- C'est moi qui dois vous présenter cette délibération. Je vais être rapide puisque je vous avais déjà présenté le 14 décembre 2015 le contrat IATA. La seule différence par rapport à ce que nous avons à cette date-là, c'est que la société Hop ! nous a contactés parce qu'elle souhaitait que nous reprenions la main sur les missions d'assistance aux passagers puisque la société qui faisait actuellement ce travail pour eux est très difficile à joindre, ou du moins il est très difficile de travailler avec la direction de cette entreprise-là. Le personnel, lui, est très efficace et très compétent. Nous sommes donc en pourparlers avec eux pour les reprendre au sein de la Communauté d'Agglomération tout simplement. Notre objectif est de pérenniser la ligne qui est indispensable au développement économique et de préserver les emplois.

Le seul avenant pour ce contrat IATA, c'est de dire que nous allons intégrer dans le contrat l'assistance aux passagers. Voilà pour l'essentiel de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GRANIER. En fait, cela veut dire que l'ensemble du personnel travaillant sur le site aéroportuaire dépendra de la Communauté d'Agglomération. Je pense que c'est une bonne chose que nous ayons le contrôle total du fonctionnement de l'Aéroport. Je pense que nous avons eu raison tous ensemble de prendre la décision de gérer directement l'Aéroport et de prendre la suite de la Chambre de Commerce sur ce dossier.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 14 décembre 2015

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte des décisions)

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

(La séance est levée à 23 h 30)
